



POLYTECH[®]
TOURS

Département Aménagement



UNIVERSITÉ
FRANÇOIS - RABELAIS
TOURS

Projet Individuel DA3

Amélioration des conditions de vie et
de logement des travailleurs
saisonniers sur la commune de Bourg-
Saint-Maurice (73)



VALETTE Florian
Stage de découverte
DA3-2013

Tuteur : Cyril Blondel

PROJET INDIVIDUEL DA3

AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE ET
DE LOGEMENT DES TRAVAILLEURS
SAISONNIERS SUR LA COMMUNE DE BOURG-
SAINT-MAURICE (73)

VALETTE Florian
Stage de découverte
DA3-2013

Tuteur : Cyril Blondel

AVERTISSEMENT

- Le PIND est un premier test qui permet à l'élève ingénieur de s'évaluer (et d'être évalué par les enseignants), de prendre conscience des connaissances acquises mais également de la marge de progression et des éléments qui lui restent à acquérir.
- Le PIND est un espace de liberté (le seul dans la formation) qui mesure la motivation de l'élève ingénieur pour l'aménagement.
- Le PIND est un exercice qui doit permettre de problématiser un sujet en s'appuyant sur des recherches bibliographiques, d'élaborer un diagnostic orienté et d'émettre des propositions.

REMERCIEMENTS

Pour m'avoir aidé dans l'élaboration de ce projet, je remercie :

- Mon tuteur M. Cyril Blondel qui m'a conseillé et qui a répondu aux interrogations que j'avais,
- M. Laurent Robichon, responsable de l'Espace Saisonniers de Bourg-Saint-Maurice qui m'a apporté un grand nombre d'informations sur la saisonnalité sur la commune,
- Tous les travailleurs saisonniers de Bourg-Saint-Maurice/Les Arcs qui m'ont accordé de leur temps pour s'entretenir avec moi et répondre à mes questions,
- Et enfin le service urbanisme de Bourg-Saint-Maurice.

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT.....	2
REMERCIEMENTS.....	3
SOMMAIRE.....	4
INTRODUCTION GENERALE.....	5
PARTIE 1 : DIAGNOSTIC.....	11
I- Les principaux types de travailleurs saisonniers sur Bourg-Saint-Maurice/Les Arcs.....	11
II- Le logement.....	13
III- Conditions de vie.....	18
IV- Déplacements et transports.....	20
V- Politiques et actions menées sur la question des travailleurs saisonniers.....	21
VI- Synthèse.....	22
PARTIE 2 : PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT.....	27
Proposition n°1 : Réutilisation de l'ancien site du 7 ^{ème} BCA.....	27
Proposition n°2 : Permettre aux saisonniers « mobiles » de stationner l'hiver dans la future aire d'accueil des gens du voyages de Bourg-Saint-Maurice.....	31
CONCLUSION.....	33
BIBLIOGRAPHIE.....	34
ANNEXES.....	37

INTRODUCTION GENERALE

QU'EST-CE QUE LE TRAVAIL SAISONNIER ?

Il n'y a pas de définition juridique à proprement dite du travail saisonnier. Il est juste mentionné dans le code du travail. Cependant, des caractéristiques légales lui sont propres. Le contrat de travail saisonnier est généralement un CDD. Cela est expliqué par la nature temporaire de l'emploi qui ne nécessite pas de recours par les employeurs au CDI.

Selon le code de la sécurité sociale (article R.171-3-1): « il s'agit de tâches appelées à se répéter chaque année aux mêmes périodes en fonction du rythme des saisons » (par exemple les activités agricoles comme les vendanges ou les activités touristiques de saison comme le ski ou le tourisme balnéaire) « ou des modes de vie collectifs » (comme celui des vacances scolaires).

La définition du travail saisonnier souffre d'un certain vide juridique, ce qui en fait un type d'emploi finalement assez précaire, plus même que les autres types d'emplois requérant l'utilisation de CDD (le CDD est déjà par définition considéré comme précaire aux yeux de la loi, c'est pour cela qu'existe par ailleurs la prime de précarité). Cette notion de précarité de l'emploi saisonnier sera abordée plus tard dans ce travail.

Même s'il n'y a pas de distinctions apparentes faites entre différents types de travaux saisonniers, il est différent selon qu'il se trouve sur la côte méditerranéenne ou en montagne dans des stations de ski. Cette distinction peut parfois être établie à l'échelle communale même, tellement la politique communale et les aménagements concernant les saisonniers peuvent changer d'une commune à l'autre. Les besoins en main d'œuvre, les caractéristiques de ce type de main d'œuvre (type de saisonniers...) et les besoins des saisonniers ne sont donc pas partout les mêmes. Ainsi, une partie du contenu de ce projet individuel sera consacrée à essayer d'identifier les types de saisonniers sur Bourg-Saint-Maurice, ainsi que leurs attentes et leurs conditions de vie particulières sur le site.

A Bourg-Saint-Maurice/Les Arcs, le travail saisonnier permet de compléter la main d'œuvre locale pendant la période hivernale (et un peu estivale) d'afflux des touristes. Il faut savoir que sur le territoire de la commune de Bourg-Saint-Maurice, on estime à 2500 le nombre de saisonniers d'hiver travaillant dans divers domaines tels que la restauration, les remontées mécaniques, l'hôtellerie...

On en conviendra, le travail saisonnier soulève des problématiques différentes selon la nature même de l'emploi saisonnier mais aussi de la localisation de celui. En revanche, certaines questions posées le concernant, ainsi que certaines de ses formes et aspects peuvent être rapprochées à d'autres situations, à d'autres types de

personnes. Par exemple, la question de l'accueil des saisonniers vivant dans des véhicules aménagés peut être comparée à celle de l'accueil des gens du voyage.

On peut donc dire que le travail saisonnier est une notion complexe, soulevant des problématiques à la fois particulières et plus générales. Nous nous intéresseront ici principalement à la question du logement des travailleurs saisonniers sur Bourg-Saint-Maurice ainsi qu'à la question de leurs conditions de vie.

PRESENTATION DU LIEU D'ETUDE

PRESENTATION GLOBALE DE LA COMMUNE

Bourg-Saint-Maurice est une commune savoyarde qui se situe dans la vallée de la Tarentaise (Haute Tarentaise, voir figure 1). Elle se trouve au pied de nombreuses stations de sports d'hiver dont une se situant sur son territoire : le domaine skiable des Arcs.

Sa situation géographique et topologique assez difficile (vallée à environ 800m d'altitude) n'en fait pas pour autant une ville isolée car elle bénéficie d'un réseau de transport assez important. En effet, Bourg-Saint-Maurice est un point de passage obligé pour accéder à presque toutes les stations de ski de la vallée de la Haute Tarentaise (Les Arcs, Val d'Isère, Tignes, La Rosière, Sainte-Foi-Tarentaise, figure 2) ce qui explique qu'elle soit desservie par la RN90 (elle-même est reliée au réseau d'autoroute à partir d'Albertville). De plus, la commune comporte une gare accueillant l'hiver des trains TGV directs depuis Paris, ou encore des trains provenant d'Angleterre ou de Belgique. Bourg-Saint-Maurice est donc un centre névralgique pour la vallée et l'activité touristique de celle-là. Cependant il faut tout de même plus de 1h15 pour parvenir en voiture jusqu'à la préfecture Chambéry (2h si l'on ne prend pas l'autoroute et en train).

Bourg-Saint-Maurice, parfois surnommée « la capitale de Haute-Tarentaise » regroupe de nombreux services et équipements tels qu'un collège, un lycée, un hôpital ce qui est plutôt important pour une ville qui ne compte que 7650 habitants en 2009. Mais l'analyse de Bourg-Saint-Maurice ne doit pas s'arrêter à celle de son territoire. En effet, la présence de tels services sur la commune est aussi justifiée par l'existence d'un certain nombre de villages périphériques et stations de ski qui dépendent plus ou moins de ces mêmes équipements et services. Ainsi à titre d'exemple, l'hôpital de Bourg-Saint-Maurice accueille l'hiver un nombre important de blessés des stations de ski de toute la partie Haute de la vallée de l'Isère (Tignes, Val d'Isère, les Arcs etc. Figure 2), ou encore le lycée accueille aussi des jeunes habitants vivant en amont (Séiez, et autres villages de montagne) qu'en aval (Aime et ses environs, figure 2).

La commune a compté aussi la présence sur son territoire depuis 1962 du 7^{ème} Bataillon de Chasseurs Alpains (7^{ème} BCA) jusqu'en fin 2012. Mais celui, dans le cadre du projet de restructuration des Armées (Livre Blanc des Armées), a quitté la ville de montagne pour aller s'installer à Varcès près de Grenoble. Cet événement qui a fait perdre plus de 10% de la population de la commune en à peine quelques années a été vécu comme un drame pour Jacqueline Poletti, la maire (DVD) de Bourg-Saint-Maurice. En tout, ce sont plus de 1000 militaires et 350 familles qui ont quitté le site du 7^{ème} BCA de la commune. En revanche, ce sont aussi 24 hectares de terrains militaires qui sont en passe d'être récupérés par la commune à partir de 2013, sur lesquels sont situés de nombreux locaux et logements qui abritaient les militaires. L'Etat français a aussi débloqué une enveloppe de 8.5 millions d'euros pour Bourg-Saint-Maurice afin d'aider la commune à mener en cinq ans des projets de redynamisation du site. Nous verrons dans la suite du projet, que tout cela peut avoir son importance.

Cependant, la commune peut toujours compter sur son activité principale : le tourisme hivernal des sports d'hiver. Le nom de Bourg-Saint-Maurice est souvent associé aux stations de ski qui lui donnent une renommée nationale voire européenne.

UNE ACTIVITE PRINCIPALE : LE TOURISME DE MONTAGNE

Bourg-Saint-Maurice a su tirer profit, tout comme d'autres communes Tarentaise, d'une géographie et une topologie montagnarde qui pouvant être considérée comme contraignante. La Tarentaise, qui est la haute vallée de l'Isère (de la source jusqu'à Albertville, figure 2), accueille le plus grand domaine skiable du monde avec ces stations à renommée européenne telles que Tignes et Val d'Isère (Espace Killy) ou encore Les Arcs et La Plagne (Espace Paradiski). Cette activité touristique hivernale surtout mais de plus en plus estivale (durant l'été 2009, le nombre de nuitées en Tarentaise était d'un peu moins de 4 millions) fait de Bourg-Saint-Maurice et de ses environs des lieux attractifs. Les retombées du tourisme sont donc multiples :

- Au niveau économique : les stations de Tarentaise comptabilisent un chiffre d'affaire de plus de 402 millions d'euros en 2009, soit 79% du chiffre d'affaires des stations de ski de Savoie (sachant que 50% du PIB de la Savoie est dû au tourisme).
- Au niveau de l'emploi : 65.7% des emplois savoyards en 2007 se rapportant au tourisme se situent en Tarentaise, ce qui représente environ 16 345 emplois (ASSEDIC). A Bourg-Saint-Maurice, le nombre d'actifs y est assez important (plus de 83% de la population de 15 à 64 ans) et le taux de chômage, très faible, n'est que de 4.2% en 2009 alors que la moyenne nationale pour la même année se situe elle à plus de 10% (INSEE). Cependant, il existe un chômage récurrent en dehors des périodes

touristiques. On peut y voir ici une certaine dépendance de la commune à l'activité touristique, sachant que les autres activités (construction, industrie et agriculture) ne représentent que 9.8% des emplois de la commune alors qu'en France, cela représente 23.6%. Une très grande part des emplois de la commune est donc réservée aux services dont beaucoup sont issus de l'activité touristique.

Une tertiarisation des emplois est observé en Tarentaise. Le secteur tertiaire représente aujourd'hui plus des deux tiers des emplois de Tarentaise. Cette tertiarisation est en grande partie expliquée par le développement des services aux particuliers liés au tourisme tels que l'hôtellerie ou encore la restauration par exemple (17% des effectifs salariés) ou dans le domaine des transports dont dépendent les services de remontées mécaniques (11% des effectifs salariés).

Enfin en plus des activités touristiques, la montagne est à la base du développement d'autres activités (même si un certain nombre sont tout de même indirectement liées au tourisme). Ainsi, des entreprises de bâtiment et travaux publics profitent du cadre montagnard et de la constructions ou maintenance d'infrastructures particulières comme les remontées mécaniques pour se développer sur le territoire. Un certain nombre d'emplois sont aussi liés aux sports de montagne (comme le ski ou le kayak) comme ceux se rapportant à la fabrication d'équipements de sports ou de matériels sportifs. Par ailleurs, Bourg-Saint-Maurice propose des activités sportives en dehors du ski, attirant elles aussi des touristes sportifs comme par exemple le kayak dans la base internationale d'eau vive, une des plus importantes et prisées de France.

LA QUESTION DU TRAVAIL SAISONNIER

Comme indiqué précédemment, la commune de Bourg-Saint-Maurice est assez dépendante de l'activité touristique et une partie de sa population active exerce une profession liée à celle-ci. Cela explique en partie que de nombreux salariés hommes et femmes de la commune soient en CDD : 42.5% chez les hommes et 32.7% chez les femmes (contre respectivement 6.6% et 10.7% en moyenne pour la France). En effet, les employeurs du tourisme ont souvent recours au CDD à cause de la nature temporaire de certains emplois liés au tourisme.

Parmi les travailleurs du tourisme, on peut en identifier plusieurs types :

- Les travailleurs locaux à l'année : ils exercent toute l'année, peu importe la saison, le même emploi. Ce peut par exemple être le cas de commerçants louant du matériel de sport (skis en hiver et VTT en été par exemple).

- Des travailleurs locaux saisonniers employés dans le secteur touristique l'hiver et exerçant une autre activité sans lien avec le tourisme l'été. Il s'agit par exemple d'employés de remontées mécaniques l'hiver travaillant l'été dans des entreprises locales du BTP (secteur d'emploi important pour la commune).
- Des travailleurs saisonniers non locaux, provenant de toute la France, enchaînant parfois les saisons d'été et d'hiver à des lieux différents (exemple : remontées mécaniques l'hiver et plagiste l'été).

Les entreprises du tourisme, ainsi que d'autres entreprises, administrations ou services qui doivent faire face à un afflux plus important de population, ont un grand besoin de main d'œuvre durant les périodes touristiques (surtout en hiver). A titre d'exemple, dans la station des Arcs/Peisey-Vallandry ont été proposés aux touristes 40 836 lits durant la saison hivernale 2011-2012. Avec des taux de remplissages de plus de 90% durant la saison, on peut imaginer le nombre important de touristes que doivent gérer les acteurs du tourisme et les collectivités. Les employeurs engagent donc des travailleurs saisonniers pour combler ce manque de main d'œuvre. Ainsi un grand nombre de saisonniers d'hiver affluent en Tarentaise, à la recherche d'un emploi et d'un mode de logement. Sur les 160 400 travailleurs saisonniers que comptait la région Rhône-Alpes en 2007, la Tarentaise en concentre 20%, ce qui la fait arriver en tête devant les cinq autres zones d'emploi des saisonniers de la région (Grenoble avec 16 %, Lyon 16 % Vallée de l'Arve 11 %, le Chablais et Chambéry 6 %). La commune de Bourg-Saint-Maurice en concentre elle 2500 sur son territoire pour la saison d'hiver. Ce qui est assez important si on compare ce chiffre au nombre d'habitants de la commune (un peu plus de 7000).

Les emplois saisonniers peuvent se regrouper en quatre domaines d'emplois :

- La restauration : Barman, serveurs, plongeur, commis de cuisine...
- L'hôtellerie : hôtesse/hôte d'accueil, femme/homme de chambre, animateurs...
- Les transports (dont remontées mécaniques) : perchman, pisteur, conducteur de bus...
- Les commerces : skiman (vendeur d'équipement de ski), magasinier...

S'ajoutent à cette catégorie les services tels que les administrations ou les hôpitaux qui peuvent embaucher des saisonniers pour faire face au surcroît d'activité provoqué par la saison hivernale.

La Tarentaise regroupe en 2007 72% des emplois en hôtellerie de la Savoie, 69% des emplois en remontées mécaniques et 57% des emplois de la restauration savoyards. En tout pour ces trois catégories, cela représente 12 471 emplois en Tarentaise en 2007 (UNEDIC).

PRESENTATION DE LA QUESTION

Les collectivités et plus particulièrement les communes doivent donc faire face à la fois à l'afflux de touristes mais aussi à l'afflux de travailleurs saisonniers, et cela en l'espace de peu de temps.

L'accueil des saisonniers dans une commune n'est pas chose facile. La pression touristique est telle que les prix des logements sont élevés et la disponibilité des logements réduite. Nous verrons plus tard, que la situation des travailleurs saisonniers est parfois fragile et précaire. Ils doivent notamment faire face à des problèmes pour se loger. Des problèmes peuvent se situer plus généralement au niveau de leurs conditions de vie : pour trouver un emploi, pour se déplacer, se divertir etc. De plus, tous ces saisonniers n'ont pas le même profil, il est donc encore plus difficile d'apporter des solutions qui satisferont le plus grand nombre.

Ce projet aura donc pour objet **l'amélioration des conditions de vie et de logement des travailleurs saisonniers sur la commune de Bourg-Saint-Maurice**. Cette étude sera articulée autour d'un diagnostic ciblé dans lequel, à travers des entretiens et des lectures d'ouvrages et de documents divers, il sera tenté d'identifier différents types de saisonniers ainsi que leurs besoins sur Bourg-Saint-Maurice. Seront aussi étudiés les problèmes auxquels peuvent se confronter les travailleurs saisonniers sur la commune, que ce soit au niveau du logement, qu'au niveau de leurs conditions de vie. Et enfin, dans une dernière partie, des solutions possibles aux problématiques identifiées plus tôt dans le diagnostic seront exposées sous la forme de propositions d'aménagement, avec leurs forces et leurs faiblesses.

PARTIE 1 : DIAGNOSTIC

Une partie des informations utilisées dans cette partie ont été obtenues en effectuant des entretiens avec des travailleurs saisonniers et le responsable de l'espace saisonniers de Bourg-Saint-Maurice. En tout, ce sont dix entretiens qui ont été réalisés avec les saisonniers sur la commune de Bourg-Saint-Maurice/Les Arcs et un entretien réalisé avec le responsable de l'espace saisonniers, durant la saison d'hiver 2012-2013. Les saisonniers ont été interrogés sur les mêmes points durant les entretiens : sur la thématique du logement (logement occupé, attentes...) et sur la question de leurs conditions de vie (aide reçue, degré de satisfaction des services et équipements...). Cette source d'information collectée sur le terrain a été complétée par la lecture d'une partie des documents présents dans la bibliographie.

I- LES PRINCIPAUX TYPES DE TRAVAILLEURS SAISONNIERS SUR BOURG-SAINT-AURICE/LES ARCS.

1. LES PROFESSIONNELS DE LA SAISONNALITE

Ils ont une bonne expérience de la saisonnalité. Ils enchainent les saisons d'hiver (en station de ski) mais parfois aussi d'été (tourisme balnéaire, vendanges...). Ce sont des saisonniers pouvant être assez qualifiés sont parfois recherchés par certaines entreprises du tourisme. Leur situation n'est généralement pas alarmante et ils sont plutôt bien organisés. Leur type de logement varie : ils logent dans des appartements privés, dans des appartements mis à leur disposition par leur employeur, dans des OPAC et parfois même dans des camions aménagés (ces derniers seront décrits dans une autre partie).

2. DES SAISONNIERS « EGARES » (TERMES DU RESPONSABLE DE L'ESPACE SAISONNIERS DES ARCS)

Ces saisonniers n'ont pas une grande expérience de la saisonnalité et travaillent souvent aux Arcs l'hiver faute de mieux ou pour ne pas perdre leurs droits au chômage par exemple. Ces saisonniers sont généralement peu organisés, voire les moins organisés. Ils sont pour beaucoup peu qualifiés et arrivent dans l'urgence pour travailler. Ils ont des situations de plus en plus précaires : pas de logement, pas de véhicule personnel, peu de revenus. Ce sont les saisonniers les plus fragiles. Ils ont souvent recours à la colocation afin de partager le prix du loyer. Ce sont aussi les saisonniers les plus jeunes, en insertion professionnelle.

Certains occupent un foyer pour sans-abris à Bourg-Saint-Maurice tenu par la Croix-Rouge pour une durée ne pouvant excéder cinq jours, le temps de trouver un logement et un emploi. D'autres, dont la situation est encore plus délicate, occupent des cages d'escaliers, des caves le temps de trouver mieux (s'ils y parviennent).

Faute de revenus suffisant, ou parce qu'ils n'ont pas encore trouvé de travail, certains saisonniers se retrouvent dans les situations précaires décrites plus tôt. Les bailleurs exigent souvent un contrat de travail aux saisonniers, et les saisonniers ont aussi besoin de loger quelque part pour pouvoir décrocher un emploi. C'est à cause de ce cercle vicieux que certains saisonniers ayant de faibles revenus doivent recourir au logement d'urgence type foyer de la croix rouge et à des aides alimentaires pour SDF et personnes démunies ou alors à des squattes en attendant soit de trouver un logement, soit de trouver un emploi (ou les deux à la fois).

3. LES SAISONNIERS « MOBILES » OCCUPANT DES VEHICULES AMENAGES

Les saisonniers appartenant à cette catégorie ont souvent un autre état d'esprit que les autres saisonniers. Leur mode de logement est souvent, contrairement à ce que l'on pourrait penser, un choix plutôt qu'une obligation. Ils se disent d'ailleurs généralement plutôt satisfait de leur type de logement. Beaucoup tiennent à garder une certaine liberté, une autonomie loin des contraintes imposées par les bailleurs d'appartements. Tous les saisonniers de ce type rencontrés lors des entretiens vivaient en couple et certains avaient des chiens, chose qu'ils n'auraient peut-être pas pu faire en logeant dans un appartement.

Même s'ils ont un mode de vie un peu bohème ils font partie des saisonniers les plus organisés. Ils savent généralement où aller assez vite. Ils enchainent parfois les saisons et ont une certaine expérience de la saisonnalité.

Ils souffrent cependant d'une mauvaise image quelques fois et apparaissent comme des marginaux aux yeux de quelques personnes. Ils cherchent donc à rester discrets pour cette raison. Mais cette discrétion est aussi nécessaire au maintien de certaines habitudes un peu festives (pour limiter les nuisances au voisinage).

Ces saisonniers ne représentent qu'une partie faible du total des saisonniers sur les Arcs. Il s'agit que de quelques camions disséminés sur les campings de Bourg-Saint-Maurice et de Séez.

Depuis environ cinq ans (depuis que le responsable de l'espace saisonnier des Arcs interrogé occupe ce poste), on assiste à une évolution du profil type de saisonnier d'hiver sur Bourg-Saint-Maurice. Alors qu'il y avait beaucoup de saisonniers d'hiver ayant une bonne expérience de la saisonnalité il y a 5 ans, depuis quelques années il

Il y a de plus en plus de saisonniers dans une situation précaire. Les saisonniers expérimentés sont eux en moins grande proportion aux Arcs (observations du responsable de l'espace saisonnier).

II- LE LOGEMENT

1. LES DIFFERENTS TYPES DE LOGEMENTS OCCUPES PAR LES SAISONNIERS

A) LE LOGEMENT PRIVE

Ce sont des appartements ou studios d'une surface pouvant aller jusqu'à 30-50 m². Ce type de logement est souvent loué par plusieurs personnes en même temps pour réduire le coût du loyer par personne. Situés en station de ski, ils proposent des loyers assez chers et peuvent être loués aussi bien aux touristes qu'aux saisonniers. Sur les Arcs, il faut compter environ 500€/mois pour un studio/appartement de 16-18 m² et environ 900€/moi pour un 30m².

Certains propriétaires préfèrent louer à la saison aux travailleurs saisonniers plutôt qu'à la semaine aux touristes. Cependant, bien souvent, à cause de la forte de la pression touristique sur les Arcs en hiver, il est parfois assez difficile de trouver un logement privé à louer pour la saison : beaucoup de propriétaires trouvent plus lucratif de louer aux touristes à la semaine (où les loyers peuvent aller très haut) qu'à des saisonniers. Et généralement les saisonniers arrivent avec des attentes (et même des contraintes) financières qui ne correspondent pas à une partie des prix des loyers pratiqués sur les Arcs.

B) LE LOGEMENT MIS A LA DISPOSITION AU SAISONNIER PAR L'EMPLOYEUR

Ce type de logement est globalement assez apprécié par les saisonniers interrogés qui l'occupent. Ils apprécient le fait qu'il soit situé à proximité du lieu de travail le plus souvent et que le loyer (parfois modéré) soit directement retiré par l'employeur sur leur salaire. Un autre atout de ce type de logement réside dans le fait que la recherche de logement est nettement simplifiée. Bien souvent, les bailleurs privés ou publics exigent un contrat de travail comme condition nécessaire pour louer. Or, dans le cas d'un logement proposé par l'employeur, l'emploi (et donc le contrat de travail) et le logement arrivent en même temps, ce qui évite des situations pouvant être délicates où le saisonnier ne parvient pas à trouver un logement.

Cependant, ce type de logement n'a pas que des avantages. Parmi les principaux désavantages figurent les contraintes qui peuvent être imposées par l'employeur. Certaines sont communes à celles imposées par les autres bailleurs privés comme par exemple l'interdiction d'avoir un animal sur place ou l'impossibilité de vivre en

couple dans le logement. D'autres sont plus propres à ce type de logement comme par exemple le contrôle pouvant être exercé par l'employeur en dehors des heures de travail.

Plusieurs types de logements mis à la disposition par l'employeur aux travailleurs saisonniers existent. Ce peut être un parc locatif privé mis à la disposition uniquement des saisonniers et qui appartient à une association d'entreprises/commerçants, ce peut être des logements appartenant à l'employeur lui-même. Enfin l'employeur peut aussi réserver à la saison à un office public d'habitat un certain nombre d'appartements qui pourront être occupés par les saisonniers qu'il emploie.

Nous pouvons donc dire que les employeurs eux-mêmes œuvrent beaucoup pour certains d'entre eux pour loger les saisonniers. Cela leur permet d'attirer davantage de saisonniers (et notamment des saisonniers qualifiés) et de limiter les retards de leurs employés dus à des problèmes de transport ou de distance par rapport au lieu de travail.

C) PARC LOCATIF PUBLIC SOCIAL

Les logements mis à la disposition par des offices publics d'habitat (OPH-OPAC) proposent deux types de logements :

- OPAC à l'année : les logements ne sont pas initialement prévus pour loger des saisonniers. Très peu de saisonniers peuvent se permettre louer à l'année.
- OPAC réservé aux travailleurs saisonniers : la condition pour obtenir ce type de logement est de bénéficier d'un contrat de travail saisonnier. Comme évoqué précédemment, des employeurs peuvent réserver auprès de l'OPAC des logements pour les saisonniers qu'ils emploient. Ils s'engagent donc à payer la saison entière à l'OPAC pour réserver le logement, ce qui peut déranger certains employeurs qui n'embauchent pas tous leurs employés à la saison complète mais juste quelques semaines pour faire face à l'afflux plus important ponctuel de touristes (pendant les vacances scolaires par exemple).
Des saisonniers peuvent demander directement à l'OPAC afin d'obtenir un logement.

Les logements proposés ne sont pas forcément aussi bon marché que l'on pourrait le croire. Par exemple, l'OPAC d'Arcs 1800 ayant fermé en 2010, proposait des logements de 12-16m² pour des loyers de 400-450€/mois/saisonnier avec un mobilier obsolète, ce qui, en termes de rapport qualité/surface/prix, est assez proche de ce qui peut être proposé dans le privé.

D) LES VEHICULES AMENAGES

Des véhicules sont convertis en logement nomade. Ce sont souvent des camions, camionnettes, bus ou alors des camping-cars que les saisonniers habitent parfois à l'année. L'autonomie en énergie (grâce à des panneaux photovoltaïques, des bouteilles de gaz etc.) de ce type de logement est limitée, surtout en hiver où les températures montagnardes souvent négatives font augmenter les consommations d'énergie à cause du chauffage. Les véhicules doivent donc préférentiellement être situés près de bornes électriques. De plus, les saisonniers ayant choisi ce type de logement nomade doivent s'approvisionner régulièrement en eau ou utiliser des infrastructures extérieures leur procurant un accès à de l'eau potable.

Ainsi, face à la gestion de ses contraintes, là aussi, plusieurs types de situations peuvent être observés :

- La première est le stationnement des véhicules aménagés sur des parkings munis ou non de bornes électriques et de points d'accès à de l'eau potable. Ce stationnement parfois illégal ne répond pas toujours à toutes les conditions nécessaires de sécurité et sanitaires. Les véhicules sont parfois trop proches des uns des autres (et sont donc exposés à un risque de propagation d'incendie accru) et les conditions de vie et d'hygiène peuvent être difficiles. Cependant, il propose une certaine liberté très recherchée par ceux qui occupent ce type de logement. Il est notamment très apprécié par les saisonniers ayant un animal dont ils ne veulent se séparer ou par les saisonniers voulant vivre en couple (ce qui n'est pas toujours possible avec les autres types de logements).
Parmi les principaux autres avantages que propose le stationnement de véhicules aménagés sur des parkings, il y a l'absence de loyer qui peut parfois imputer presque la moitié de la paie d'un saisonnier, ainsi que la possibilité de stationner son véhicule relativement près du lieu de travail ou près d'infrastructures ou équipements (comme par exemple près de centres commerciaux).
- D'autres préfèrent ou alors n'ont pas le choix (comme c'est le cas à Bourg-Saint-Maurice depuis début 2013) stationner leur véhicule dans un camping. Ils peuvent ainsi bénéficier des infrastructures du camping comme les sanitaires, de l'eau courante, et de l'électricité. Ce qui est très apprécié par les saisonniers stationnant en camping est aussi qu'ils ne craignent pas d'ennuis avec les forces de l'ordre. En revanche, ils doivent s'acquitter d'un loyer.

2. LES TYPES DE LOGEMENTS A LA DISPOSITION DES SAISONNIERS SUR BOURG-SAINT-MAURICE/LES ARCS

A) OPAC

Depuis 2010, il n'y a plus qu'un seul OPAC mis à la disposition des saisonniers uniquement. Il se situe à Arcs 2000 et est géré par la commune. Il propose 51 appartements et 88 lits. Il y a une fréquentation assez importante de l'OPAC d'Arcs 2000 l'hiver. Le plus gros locataire de l'OPAC est le Club Med qui loue environ 50-60% des appartements. L'OPAC d'Arcs 1800 proposait lui, jusqu'en 2010, environ 200 lits, mais a dû fermer car il ne répondait plus aux normes, et qu'il souffrait d'un déficit d'exploitation d'environ 300 000€. La fréquentation de cet OPAC était limitée : 30 à 40% des lits étaient inoccupés.

B) LOGEMENTS MIS A LA DISPOSITION PAR LES EMPLOYEURS

A Arcs 1800, un bâtiment acheté par une association de commerçants de la station loue aux saisonniers 72 appartements (pour un total de 160 lits).

A Arcs 2000, un bailleur privé, qui est lui-même un gros employeur aux Arcs propose 44 appartements soit 99 lits.

A ces logements s'ajoutent tous les autres logements mis à la disposition par certains employeurs sur Bourg-Saint-Maurice/Les Arcs.

Il faut savoir qu'en Tarentaise, un peu moins de 80% des travailleurs saisonniers sont logés grâce à leur employeur.

C) AIRES DE STATIONNEMENT/CAMPING POUR VEHICULES AMENAGES

Jusqu'à la saison 2012-2013, les saisonniers occupant ce type de logements pouvaient stationner sur certains parkings de Bourg-Saint-Maurice. Mais en 2013, le nouveau maire de Bourg-Saint-Maurice (depuis 2010) a fait voter un arrêté municipal interdisant ce stationnement. Les saisonniers logeant en véhicules aménagés doivent désormais stationner dans les campings municipaux de Bourg-Saint-Maurice ou de Séez (la commune voisine). Les loyers des campings sont cependant relativement élevés : environ 450-500€ pour un couple par mois, ce qui revient presque aussi cher qu'un loyer mensuel d'un appartement pour un couple. Néanmoins, ils peuvent bénéficier à ce prix de l'électricité, des douches et sanitaires, chose qui n'est pas toujours possible hors camping.

3. LES ATTENTES EN MATIERE DE LOGEMENT

Les attentes concernant le logement diffèrent selon les types de saisonniers et même selon les saisonniers appartenant à un même type. Elles peuvent être regroupées en plusieurs catégories : attentes concernant le coût du logement, son confort, sa localisation par rapport au lieu de travail. Ces trois attentes paraissent être les plus importantes, cependant d'autres attentes, peut-être plus liées à la situation propre à chaque saisonnier, peuvent se rajouter à ces trois premières.

A) COUT DU LOGEMENT

Un travailleur saisonnier ne bénéficie en général pas de hauts revenus et cherche donc un logement avec un prix modéré. Pour cela, et cela est d'autant plus vrai pour les saisonniers « égarés », la collocation est une des solutions au problème des prix élevés de stations de ski. Une économie peut être aussi réalisée en louant un logement de plus petite taille. Ainsi ce ne sont pas de grands logements qui sont recherchés mais des petits studios ou appartements dont la surface est souvent comprise entre 15 et 30m² (un peu à l'image des étudiants qui recherchent souvent ce type de surface). Habiter un appartement de petite surface, ou vivre en collocation ne semble pas tant que ça gêner les saisonniers. En effet, ceux-ci passent peu de temps à leur logement (à cause du travail bien souvent très prenant et du temps consacré aux loisirs) et concernant la collocation, l'aspect communautaire de ce mode de logement est souvent recherché (entraide, convivialité etc.) et apprécié. Il est difficile de donner un ordre de prix attendu par les saisonniers concernant le loyer. Certains (comme les saisonniers un peu plus âgés ayant une bonne expérience de la saisonnalité) sont prêts à mettre une somme d'argent plus importante dans un logement, tandis que les plus fragiles financièrement doivent se résoudre quant à eux à vivre à plusieurs dans des appartements de petite taille.

Les saisonniers logeant dans des véhicules aménagés ont des attentes de coût encore différentes. Même s'il y en a qui sont prêts à payer la somme qu'ils payent actuellement au camping de Bourg-Saint-Maurice (450-500€/mois/2 personnes), d'autres souhaiteraient pouvoir occuper un terrain mis à la disposition par la commune (avec bornes électriques et coin sanitaire) moyennant le versement d'un loyer raisonnable ou le paiement d'un forfait à la saison comme c'est le cas dans la station des Ménuires (100€/mois pour le propriétaire du camion + 100€/mois pour l'employeur, coût de l'électricité au prorata selon le nombre de camions, et sanitaires gratuits).

B) CONFORT, ATTENTES MATERIELLES

Les saisonniers n'ont pas des attentes particulières de confort pour leur logement. Ils recherchent un minimum de confort (appartement ou studio meublé) et des conditions de vie décentes (eau courante, électricité, sanitaires, chauffage). Encore

une fois, les attentes peuvent varier selon les saisonniers. Les plus précaires, auront des attentes matérielles moindres, tandis que d'autres exigent tout de même un certain confort pour leur logement.

Pour les saisonniers « nomades », les attentes matérielles concernent principalement l'accès à l'électricité (bornes électriques) et l'accès à l'eau (sanitaires, point d'eau potable, douches). Pour le reste, leur véhicule aménagé leur apporte une certaine autonomie et un minimum de confort.

C) PROXIMITE AVEC LE LIEU DE TRAVAIL

Généralement pour tous les types de saisonniers, la proximité du logement au lieu de travail est un élément important dans le choix d'un logement, surtout dans les zones montagneuses des stations de ski où les durées des trajets sont plus importantes du fait du relief. Cependant, à cause du prix des logements élevé en station, un certain nombre de saisonniers préfèrent loger en vallée dans Bourg-Saint-Maurice ou même sur les communes voisines (Séez par exemple). La durée de transport reste tout de même limitée entre la vallée et la station (7 min de trajet entre Bourg-Saint-Maurice et la station des Arcs) grâce au funiculaire faisant la liaison entre le bourg et la station, et grâce aux navettes gratuites entre les différents secteurs des Arcs.

III- CONDITIONS DE VIE

Les saisonniers interrogés lors des entretiens ont globalement jugé que leurs conditions de vie étaient plutôt bonnes. Malgré un travail prenant, un logement qui ne correspond pas toujours à leurs attentes, ils apprécient tout de même le cadre de vie montagnard.

1. LOISIRS

Les saisonniers jugent le nombre d'équipements de loisirs satisfaisant. En effet, la station propose aux touristes et donc aux saisonniers, un nombre important d'activités (activités de montagne style ski, parapente...) pour lesquelles ils bénéficient souvent de réduction. Le nombre d'équipements de loisirs et de détente (bar, bowling etc.) leur paraît donc suffisant et ils sont jugés, à quelques exceptions près, adaptés à leur situation (en termes d'horaire notamment).

Les saisonniers interrogés lors des entretiens avouent ne pas pratiquer un nombre important d'activités en dehors de leur travail. Cela se limite généralement au ski/surf et soirées au bars/boîtes de nuit et ne disent ne pas s'être beaucoup

renseigné non plus sur les autres possibilités de loisirs. Les saisonniers interrogés disent ne pas s'être beaucoup renseigné sur l'existence d'équipements socio-culturels sur la commune.

2. AUTRES SERVICES ET EQUIPEMENTS

Les autres services : les services administratifs tout comme les autres services (commerces, banques, poste...) sont jugés satisfaisants dans leur ensemble à l'exception d'un seul qui pourrait faire, selon eux, l'objet d'améliorations : les services et équipements de transport.

A) LES SERVICES DE TRANSPORT

En effet, les transports sont selon eux pas toujours adaptés à leur situation. Les horaires des transports en commun gratuits ne correspondent pas nécessairement aux leurs et il manquerait par exemple, selon les saisonniers interrogés une ou deux navettes gratuite plus tard le soir (après 21 h) pour leur permettre de naviguer d'un secteur des Arcs à un autre. Cependant, les saisonniers interrogés s'estiment assez satisfaits des moyens de transports sur la commune de Bourg-Saint-Maurice, notamment grâce à la gratuité d'une partie d'entre eux. Les transports seront étudiés plus en détail dans une partie qui leur est consacrée.

B) L'ESPACE SAISONNIERS

L'espace saisonniers de Bourg-Saint-Maurice/Les Arcs a pour rôle :

- D'accueillir les saisonniers : présenter le fonctionnement de la station.
L'espace saisonniers donne des informations pratiques sur la station comme par exemple sur les horaires des navettes et du funiculaire ou montre les démarches pour obtenir des forfaits avec réductions etc.
- Répondre aux besoins des saisonniers :
 - Aide à la recherche d'emploi (partenariat avec des employeurs des Arcs)
 - Aide à la recherche de logements.
 - Bien souvent les saisonniers demandent les deux à la fois (environ 70% des cas).
 - Aide pour constituer des CV
 - Aide pour les démarches pour obtenir des allocations logement (ALS, APL)
 - Conseils concernant le droit du travail
 - Prévention santé

- Informe les saisonniers sur la possibilité de faire des formations...

Situé à Arcs 1800 à côté de la mairie annexe, il est ouvert aux saisonniers toute la saison d'hiver mais est fermé l'été. Il travaille en collaboration avec le Comité de Bassin d'Emploi (CBE). Ce dernier les aide notamment à trouver des partenaires (groupement d'employeurs en hôtellerie et restauration par exemple) et sur d'autres questions comme le droit du travail ou l'élaboration de guide pour saisonniers. Les espaces saisonniers peuvent, s'ils le souhaitent faire partie d'un Relai de Service Public (RSP). Les espaces saisonniers deviennent alors une structure se rapprochant de l'Etat et pouvant bénéficier de subventions. Mais l'espace saisonnier de Bourg-Saint-Maurice n'en fait pas partie car il faut qu'il soit ouvert à l'année. C'est le seul espace saisonnier de Tarentaise ne faisant pas partie du RSP.

L'aide proposée par l'espace saisonniers de Bourg-Saint-Maurice est jugée limitée par certains saisonniers. Certains (ceux qui n'en sont pas à leur première saison) préfèrent se débrouiller seuls et bénéficier de l'entraide entre saisonniers ainsi que du bouche à oreille pour trouver un emploi ou un logement. Cependant, l'espace saisonniers des Arcs a reçu en entretien 250 saisonniers durant la saison hivernale 2012-2013, soit environ 10% du nombre de saisonniers estimé sur Bourg-Saint-Maurice/Les Arcs pour la saison.

IV- DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS

La liaison entre Bourg-Saint-Maurice et la station des Arcs s'effectue grâce au funiculaire en 7 min. Les rotations commencent à 7h30 le matin et finissent à 20h (21h le samedi). Il y a en moyenne un funiculaire toutes les 20 min (que ce soit dans le sens de la montée ou de la descente) en hiver et toutes les 30 min en été. Le funiculaire est payant (7€ l'allé simple), mais les saisonniers bénéficient en général de réductions et de forfaits avantageux (il est accessible avec un forfait des remontées mécaniques de la station).

Pour faire la liaison entre les différents secteurs des Arcs (Arcs 1600, Arcs 1800, Arcs 2000), il y a des navettes gratuites. Il y en a environ toutes les 20 min en hiver. Les premières rotations commencent aux alentours de 7h20-7h30 et les dernières se situent vers 20h25 ou 21h selon les rotations. La durée du trajet entre Arcs 1600 et Arcs 2000 est de environ 20min et entre Arcs 1600 et Arcs 1800 elle est d'environ 15 min.

On peut donc dire que le service de transport en commun gratuit est assez bien développé. Il permet en de brèves durées de passer d'un secteur des Arcs à un autre et même du bourg à la station. Ils permettent donc aux travailleurs saisonniers d'aller assez vite sur son lieu de travail (ou de revenir du travail), peu importe le secteur des Arcs où il habite ou travail. Il en va de même pour ceux qui partent de la vallée pour Allez aux Arcs. De plus, ce réseau de transport en commun est complété l'hiver par

des rotations de navettes gratuites faisant la liaison entre le funiculaire et les bourgs voisins (De Séz à Landry, figure 2).

Pour ceux qui sortent ou travaillent jusque tard le soir aux Arcs, il est impossible de passer d'un secteur à un autre passé 21h. Cependant, chaque secteur dispose d'un nombre important d'infrastructures de loisir pouvant satisfaire les touristes mais aussi les travailleurs saisonniers désirant se divertir. Il n'est donc à priori pas nécessaire de rajouter des navettes le soir passé 21h.

Cependant, malgré le nombre de transports mis à la disposition des saisonniers (et des touristes), encore un certain nombre d'entre eux utilisent leur véhicule personnel. Les déplacements en voiture sont surtout effectués afin de faire les courses en vallée à Bourg-Saint-Maurice.

V- POLITIQUE ET ACTIONS MENEES SUR LA QUESTION DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS

Selon le responsable de l'espace saisonnier de Bourg-Saint-Maurice, il n'y a pas de réelle politique menée par les élus de la commune sur la problématique du logement des saisonniers. Le discours officiel affirme qu'il n'y a pas de problème particulier : la commune ne laisse pas beau coup filtrer d'information sur le sujet et tient à garder une bonne image. Cependant, la question n'est pas abandonnée par les élus de Bourg-Saint-Maurice comme le prouve par exemple le vote de l'arrêté interdisant aux saisonniers de stationner avec leurs véhicules aménagés en dehors des campings (sans doute pour des raisons de sécurité et d'image). Mais on ne peut pas dire pour l'instant qu'il y ait une réelle volonté politique communale pour l'amélioration des conditions de logement des saisonniers (et des conditions de vie aussi).

Mais ce manque d'actions et d'aménagements peut être expliqué par le fait que la commune souhaite à plus long terme se défaire de la saisonnalité pour privilégier la création d'emplois locaux durables. Cela en passant par le développement du tourisme estival qui devrait permettre de sédentariser une partie des saisonniers d'hiver sur Bourg-Saint-Maurice.

La région Rhône-Alpes travaille cependant sur la question (notamment avec le CBE) et effectue régulièrement des réunions sur la thématique. Mais il faudrait une réelle collaboration entre les différents acteurs pour que des projets naissent. Ainsi, un premier pas serait d'ouvrir à l'année l'espace saisonnier de la commune pour pouvoir entrer dans le RSP de Tarentaise et d'ainsi pouvoir bénéficier de subventions de l'Etat.

De façon plus individuelle, des initiatives de la part des employeurs même du tourisme de Bourg-Saint-Maurice/Les Arcs permettent à certain saisonniers de

trouver un logement, mais cela est loin de résoudre le problème de logement des saisonniers.

VI- SYNTHESE

La question de la précarité de travailleurs saisonniers a été évoquée ou observée à certains moments lors des entretiens réalisés avec les saisonniers eux-mêmes ou alors avec le responsable de l'espace saisonnier de Bourg-Saint-Maurice/Les Arcs. Cette notion mérite donc d'être définie et approfondie.

La précarité peut être représentée grâce à plusieurs indicateurs : des indicateurs monétaires, des indicateurs liés à l'emploi, au logement et aux familles selon l'Insee. Cependant, ces indicateurs font appel à des données chiffrées (tels que le pourcentage de personnes vivants sous le seuil des bas revenus) dont très peu sont disponibles pour le lieu de l'étude et la population étudiée (les travailleurs saisonniers).

Cependant, des définitions plus globales peuvent être données à cette même notion. Ainsi, J.WRESINSKI dans « *Grande pauvreté et précarité économique et sociale* » (Paris, Journal Officiel, 1987, p 14) en donne la définition un peu générale suivante :

« La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives ».

Ainsi « l'insécurité » causée par des situations précaires de saisonniers empêcherait ceux-ci de jouir de leurs droits et de subvenir à des besoins élémentaires. Et à terme, cela peut conduire à la pauvreté, si la précarité se prolonge et/ou si elle touche plusieurs domaines de l'existence des saisonniers. Nous allons donc tenter de résumer les causes des situations précaires qui ont pu être observées ou évoquées ainsi que leurs conséquences, et voir si cela correspond en effet à la définition vue plus tôt.

1. LES CAUSES DE LA PRECARITE

Elle peut en effet avoir plusieurs causes :

- La précarité à cause du type de contrat de travail. Comme il a été dit en introduction à ce projet (Partie « Qu'est-ce que le travail saisonnier ? »), le travail saisonnier est un des cas où l'employeur peut avoir recours au CDD

(Contrat à Durée Déterminée). Ce contrat est considéré comme précaire à cause notamment de sa temporalité. Cette temporalité, pour rejoindre la définition énoncée plus tôt, peut être source d'incertitude et donc aussi d'insécurité. Afin de la compenser, est prévu par le code du travail le versement d'une « prime de précarité ». Mais il se trouve que dans le cas d'un travail saisonnier, le code du travail précise que le travailleur saisonnier n'a pas le droit à cette prime de 10% en fin de contrat. Le contrat de travail saisonnier reste donc légalement un type de contrat précaire.

- La précarité à cause de l'incertitude : Trouver un emploi en station de ski, malgré la forte demande des entreprises du tourisme n'est pas toujours chose facile. Il y a en effet une forte concurrence entre les saisonniers pour obtenir un emploi comme l'a précisé le responsable de l'espace saisonnier des Arcs lors de l'entretien (celui-ci reçoit des centaines de CV à la saison). D'autres saisonniers avouaient envoyer environ 80 CV afin de trouver un emploi. Cette difficulté de trouver un emploi a été notamment accentuée par la crise. Une autre incertitude se situe elle au niveau de la recherche d'un logement. Là aussi la concurrence est rude entre saisonniers mais elle l'est aussi avec les touristes qui ont souvent priorités par rapport aux saisonniers.
- La précarité à cause de la différence entre les revenus limités des saisonniers et la cherté des prix en zones touristiques. En effet, les rémunérations des travailleurs saisonniers sont en général pour 60% d'entre eux en Rhône-Alpes supérieures ou égales à 1,2 fois le SMIC (SMIC net mensuel 2009 : 1050.63€ alors que le salaire médian net de la même année est de plus de 1600€) et plus d'un tiers ont un salaire compris entre 1 et 1,2 fois le SMIC (sans compter ceux qui n'ont pas de contrat de travail en bonne et due forme). Il peut donc être difficile de payer un loyer en station qui représente parfois jusqu'à plus de la moitié de la paie mensuelle, ainsi que de subvenir à certains de ses besoins (comme l'achat de denrées alimentaires par exemple).
- Précarité liée au type même de saisonniers : les saisonniers qualifiés de précaires par le responsable de l'espace saisonniers de Bourg-Saint-Maurice/Les Arcs sont pour certains d'entre eux salariés en fin de droit par exemple. De plus, une grande partie des saisonniers sont jeunes (43.9 % des saisonniers de Tarentaise ont moins de 25 ans) et débutent donc dans le milieu du travail et ne disposent pas d'un niveau de vie élevé. Enfin, certains saisonniers n'ont pas de situations fixes comme les saisonniers « nomades » qui enchaînent des saisons à différents endroits, sans avoir pour certains de points de replis (comme chez leurs parents par exemple).
- Précarité liée à la distance de l'emploi par rapport au lieu d'attache ou de repli. Il est en effet plus difficile d'obtenir de l'aide de la part d'une personne

proche de la famille ou autre (aide financière, matérielle ou de logement). De plus, les saisonniers n'ont souvent pas de repères quand ils arrivent pour la première fois à Bourg-Saint-Maurice et ont besoin d'un temps d'adaptation. Pendant ce temps-là, certains reçoivent de l'aide de la part d'amis saisonniers ou aussi de la part de l'espace saisonniers ou de l'office du tourisme, mais cette aide a été jugée par certains saisonniers interrogés insuffisante.

- Précarité à cause de la politique communale et du manque ou l'inadaptation d'aides et d'infrastructures mises à la disposition des saisonniers. A Bourg-Saint-Maurice, le nombre de logements mis à la disposition des saisonniers est insuffisant (offre privée et publique). La municipalité ne semble pour l'instant pas avoir de projets majeurs l'amélioration des conditions de logements des saisonniers. De plus, certaines décisions du conseil municipal telles que l'arrêté interdisant aux saisonniers le stationnement de longue durée sur les parkings de la commune peuvent avoir des conséquences sur les conditions de vie de ceux-ci (pour cet exemple l'obligation, s'ils désirent rester, de payer un loyer d'environ 500€/mois pour un couple a des conséquences sur le budget d'un couple ayant choisi ce mode de logement).

2. LES FORMES ET CONSEQUENCES DE LA PRECARITE

- Le « malogement » et le défaut de logement : des saisonniers n'ayant pas trouvé de logements disponibles ou des saisonniers n'ayant pas les moyens de payer les loyers de logements de Bourg-Saint-Maurice/Les Arcs doivent se résoudre à squatter des caves ou des cages d'escaliers en attendant de trouver mieux ou de trouver tout simplement. Ils peuvent aussi bénéficier sur Bourg-Saint-Maurice d'un foyer d'hébergement de la Croix-Rouge mais dans la limite de cinq jours. Le malogement peut être observé dans le cas de collocations nombreuses. Pour diminuer les frais par personne au maximum certains saisonniers sont prêts à vivre en nombre assez important dans un logement avec une surface réduite. Ainsi il n'est pas rare d'observer des cas comme celui un rencontré lors des observations de terrains où quatre personnes se partagent un appartement de 16 m² pour un loyer mensuel par personne de l'ordre de la centaine d'euros. Ce type de malogement implique donc une promiscuité et un manque d'intimité important.
- Des privations en tout genre de la part de travailleurs saisonniers. Ces privations peuvent aller de la simple limitation des dépenses en loisirs par exemple, à la privation de soins ou de nourriture dans le pire des cas. Ces réticences à consulter un médecin s'ajoutent à des conditions sanitaires parfois dégradées dans lesquelles certains saisonniers vivent. Cependant, plusieurs des actions sont menées à plusieurs niveaux pour tenter de faire

face à ce problème : au niveau de la commune, l'espace saisonniers effectue un rôle de prévention santé, ou encore au niveau de la région et du département où des études sont menées par exemple par l'organisme régionale de la santé ainsi que des campagnes de préventions.

Ces formes de précarité peuvent nuire à l'exercice de l'emploi des saisonniers. Les problèmes de proximité par rapport au lieu de travail peuvent entraîner, faute d'avoir les moyens financiers d'utiliser certains transports payants ou faute d'avoir un véhicule personnel, des retards. Le manque d'hygiène et de propreté de certains saisonniers sont aussi mal perçus par les employeurs et cela peut être éliminatoire lors de la recherche d'un emploi.

Les saisonniers les plus précaires peuvent entrer dans ce que l'on pourrait appeler une « spirale de la précarité ». C'est à travers cette spirale que la question du logement apparaît encore plus importante, ce peut même être la clé du problème général de précarité chez certains saisonniers. Le logement est en effet une condition souvent nécessaire à l'obtention d'un emploi. Sans logement, le saisonnier ne peut satisfaire pleinement ses besoins et ses « responsabilités élémentaires » (comme l'hygiène ou la santé) et ne peut pas postuler dans les meilleures conditions (d'hygiène ou de santé) pour un emploi. Mais sans emploi, le saisonnier ne peut satisfaire les exigences parfois strictes des bailleurs. Ainsi, des saisonniers arrivant sur la commune avec une situation déjà précaire ont de grandes chances de voir leur situation empirer voire devenir préoccupante. Et cela est d'autant plus important qu'ils sont de plus en plus nombreux à venir sur Bourg-Saint-Maurice dans une situation déjà précaire...

Pour faire face à ce problème de logement, nous avons vu que la commune dispose d'un OPAC réservé aux saisonniers. Nous avons aussi vu que les employeurs proposent eux aussi des logements à leurs employés saisonniers et que ce mode de logement était assez apprécié de ceux qui en profitent. Enfin, des bailleurs privés proposent eux aussi des logements seulement pour les saisonniers. Malgré ces efforts, l'offre en logement pour les saisonniers reste insuffisante et inadaptée à Bourg-Saint-Maurice.

Depuis quelques années, on n'assiste pas sur la commune à une amélioration des conditions de logements des saisonniers. Il y a deux ans, c'est un des deux OPAC réservés aux saisonniers qui a fermé, restreignant l'offre d'environ 200 lits et en 2013, c'est le stationnement sur les parkings de l'ensemble de territoire communal qui a été interdit, obligeant de ce fait les saisonniers « nomades » ayant décidé de rester sur la commune à aller aux camping municipaux. De plus, la capacité d'accueil de nouvelles infrastructures de la station des Arcs est aujourd'hui limitée aussi bien pour la construction d'infrastructures touristiques que pour les saisonniers. Par ailleurs, on imagine assez facilement que la priorité est souvent donnée au développement de l'activité touristique, qui, il faut le dire, c'est un moteur à la croissance économique de la commune. Tandis que la question du logement

saisonnier, bien qu'évoquée, ne semble pas avoir fait l'objet d'un réel projet d'amélioration à l'initiative communale.

Cela a été évoqué plusieurs fois dans ce projet, le profil type du saisonnier sur la commune de Bourg-Saint-Maurice a tendance à ressembler de plus en plus à celui du saisonniers dans une situation fragile, précaire voire de pauvreté. Le risque de ne pas avoir suffisamment de logements et d'infrastructures pour saisonniers est d'autant plus gênant pour la commune se doit d'avoir une image et une réputation la meilleure qui soit, que ce soit aussi bien par rapport au jugement des touristes qui pourraient être dérangés ou choqués par les conditions de vie de certains saisonniers, qu'au jugement des travailleurs saisonniers eux-mêmes. En effet, le risque est aussi qu'au regard des conditions de vie des saisonniers sur Bourg-Saint-Maurice par rapport à celle d'autres communes, la main d'œuvre saisonnière (et notamment les saisonniers les plus qualifiés) se dirige vers d'autres communes meilleures élèves dans le domaine.

Enfin, la principale menace à mon projet est la volonté de la commune de rompre avec la saisonnalité. En effet, la commune risquerait donc de se désintéresser de la question du logement saisonnier (pas de proposition d'aménagement). Mais cette volonté est difficilement réalisable au vu de la pression touristique hivernale. En revanche, elle peut sans doute avoir plus de sens lors de la saison estivale, où le besoin en travailleurs saisonniers extérieurs est moins important.

3. RESUME DES ENJEUX

Proposer aux travailleurs saisonniers des logements correspondant à leurs attentes durant la saison touristique hivernale (de début décembre à fin avril). Il s'agira de logements à loyer modéré pour compléter l'offre actuelle publique de 88 lits (OPAC Arcs 2000) assez restreinte. Si nous estimons que la proportion de saisonniers logés par leurs employeurs sur Bourg-Saint-Maurice est du même ordre que celle de la Tarentaise (80%), ce seraient 500 saisonniers qui ne seraient pas logés par leur employeur sur la commune. Ainsi, il ne s'agit pas ici de créer une offre en logement très importante non plus. Il serait bien de créer environ 200 lits, ne serait-ce que pour combler le manque de logements laissé par la fermeture de l'OPAC d'Arcs 1800.

Etudier la modularité de cette offre en logements à l'intersaison et notamment durant la période estivale pendant laquelle elle pourrait accueillir d'autres fonctions.

Trouver une éventuelle alternative au stationnement dans les campings municipaux des véhicules aménagés des saisonniers, c'est-à-dire trouver un lieu où pourraient stationner les camions pendant la saison d'hiver ou d'été.

PARTIE 2 : PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT

PROPOSITIONS N°1 : REUTILISATION DE L'ANCIEN SITE DU 7^{ÈME} BCA

Le 7^{ème} Bataillon de Chasseurs Alpins occupait jusqu'en 2012 24 hectares de terrain militaires disséminé sur le territoire de Bourg-Saint-Maurice. Parmi ces 24 hectares, 14 hectares se situent au centre-ville de Bourg-Saint-Maurice et constituaient le « Quartier-Bulle ». Ce quartier contient divers bâtiments de différents âges (certains datent de l'implantation du 7^{ème} BCA à Bourg-Saint-Maurice en 1962, et certains autres n'ont même pas dix ans). Les militaires n'occupent plus aujourd'hui le quartier Bulle [le BCA a été délocalisé à Varcès(38)]. Il apparaît donc ici une opportunité à saisir concernant un des enjeux du projet : à savoir celui de compléter l'offre en logement pour saisonniers sur Bourg-Saint-Maurice. Nous allons donc commencer par étudier les atouts du site pour accueillir des logements pour saisonniers, les faiblesses aussi qu'il va falloir prendre en compte. Ensuite sera détaillé de façon plus précise les propositions d'aménagement s'y rapportant. Et enfin, nous verrons ce qui pourrait menacer notre projet à l'avenir.

1. ATOUTS DU SITE

Un des atouts du site, on pourrait même parler du principal atout est que l'ensemble des 14 hectares du Quartier Bulle devrait appartenir à la commune de Bourg-Saint-Maurice. Elle a hérité symboliquement des clés du 7^{ème} BCA en 2012. La cession devrait s'opérer en plusieurs étapes en 2013. La gestion du foncier sur le site nécessaire aux aménagements prévus devrait donc être facilitée par le fait que celui-ci appartienne à la commune.

De plus, la commune devrait hériter de ce fait des bâtiments situés sur le site du Quartier Bulle. Il s'agit de bâtiments de différents âges : des bâtiments relativement récents, principalement des logements où étaient hébergés des militaires pour la plupart célibataires. Des bâtiments eux plus âgés servaient de bureaux, d'infirmerie etc. Leur vocation principale n'est donc pas de recevoir de logement. Cependant, la plupart de ces bâtiments disposent de l'eau courante et sont reliés à l'électricité.

Un autre atout du site est qu'il est assez vaste. Même si une partie est bâtie, il reste des espaces vierges ou goudronnés susceptibles d'accueillir des infrastructures ou éventuellement des véhicules. Cela peut permettre de faciliter la réalisation de projets pour la question des saisonniers tout en laissant sur le site une importante surface afin de réaliser d'autres projets de la commune.

Enfin, le Quartier Bulle étant situé en centre-ville de Bourg-Saint-Maurice, il est proche d'un certain nombre de composantes de la ville (voir figure 4). En effet, les saisonniers qui logeraient sur le site bénéficieraient d'une certaine proximité avec les commerces de centre-ville, mais aussi avec les centres commerciaux (Super U, Intermarché, Intersport etc.) situés à moins de 30 minutes à pied du Quartier Bulle. De même, la gare ne se trouve qu'à moins de un quart d'heure de celui-ci. Depuis la gare, les saisonniers pourront prendre des trains ou des navettes pour rejoindre d'autres villes et villages périphériques (Séez ou Landry). A noter que ces navettes gratuites circulent du 15 décembre au 21 avril et passent à proximité des centres commerciaux de Bourg-Saint-Maurice, ce qui peut être avantageux pour les saisonniers qui n'auraient pas de véhicules personnels.

Mais le principal atout que l'ancien site du 7ème BCA dispose sur le plan de sa localisation est sa proximité avec le funiculaire. En effet, nous avons vu que la proximité (en terme de durée de trajet) du lieu de travail avec le lieu d'hébergement est une attente importante des travailleurs saisonniers. Or, il est possible de rejoindre le départ du funiculaire en moins d'un quart d'heure de marche depuis le Quartier Bulle, ce qui est très intéressant pour les saisonniers amenés à prendre ce type de transport pour aller à leur lieu de travail. Le temps de trajet pour se rendre à Arcs 1600 depuis l'ancienne caserne serait d'environ de vingt à trente minutes (trajet à pied + funiculaire). En voiture, pour aller à la même destination, il faut environ une vingtaine de minutes. Pour rejoindre les autres secteurs des Arcs, il faut compter 15 à 20 minutes de trajets supplémentaires en navettes gratuites depuis les Arcs 1600.

2. FAIBLESSES DU SITE

Le site a deux principales faiblesses. Tout d'abord l'âge de certains des bâtiments présents. Même si cet âge n'a pas empêché jusqu'en 2012 les militaires d'y travailler, il sera peut être nécessaire de lancer des travaux de rénovations de certains locaux voire d'en détruire. Cependant, cela ne concerne pas les bâtiments qui accueilleraient du logement. La construction de ceux-ci date en effet du début des années 2000 et sont dans un très bon état de conservation, prêts à accueillir de nouveaux occupants.

La deuxième principale faiblesse du site est qu'il est situé en vallée plutôt qu'en station. La distance réelle entre la station des Arcs où travaillent une grande partie des saisonniers de la commune est assez importante. Cependant, cette distance « métrique » est compensée par la distance « temporelle » entre les deux points, notamment grâce au funiculaire. De plus, comme nous avons pu le voir plus tôt, cette localisation en vallée du site permet une grande proximité avec tous les services du bourg et de ses environs proches (commerces...).

3. OPPORTUNITES D'AMENAGEMENT

Réaliser à partir des bâtiments qui logeaient des militaires du rang et les cadres du 7^{ème} BCA (bâtiments en rouge de la figure 5) des logements pour travailleurs saisonniers.

Les bâtiments n°8 et 11 de la figure 3 ont été choisis pour accueillir les saisonniers pour plusieurs raisons :

- A cause de la forme particulière du bâtiment 8 qui encadre un espace central (une cour et des espaces gazonnés). Cette disposition peut être vue comme un atout. En effet, nous avons vu qu'une partie importante des saisonniers recherche l'aspect communautaire de la saisonnalité. Or cette disposition peut permettre aux saisonniers de retrouver cet aspect communautaire : l'espace central pourra devenir un lieu de rencontre, d'échanges entre les saisonniers. De plus, ceux-ci apprécient une certaine discrétion et ils seront à l'abri des regards « protégés » par le bâtiment n°8 de la figure 3. Pour ceux qui apprécieraient davantage d'intimité et d'espace, le bâtiment n°11 propose des appartements un peu plus isolés et spacieux (ancien logement des cadres célibataires du 7^{ème} BCA).
- La vocation première des bâtiments 8 et 11 était le logement du temps de la présence sur le site du 7^{ème} BCA. Il n'y aura à priori pas besoin d'effectuer des aménagements intérieurs pour permettre aux saisonniers d'y loger. De plus, les attentes des saisonniers en matière de confort seront satisfaites car les deux bâtiments sont assez récents (bonne isolation, logements n'ayant pas beaucoup vieilli). Chaque logement devra être équipé et meublé un minimum (si ce n'est pas déjà le cas) : une cuisine, un ou plusieurs lits, une table, des chaises etc.
- Les saisonniers ayant un véhicule personnel et qui logeront dans l'un des deux bâtiments en rouge (figure 5), pourront le garer dans le parking situé à l'est des bâtiments qui comporte en tout plus de 260 places (figure 5).
- Il existe un accès à la route par le parking au Nord. Depuis ce point, en 6-7 min à pieds, on peut accéder au funiculaire (peu importe l'itinéraire de la figure 5 choisi par le saisonnier).
- Ces bâtiments sont situés un peu en retrait par rapport au reste du Quartier Bulle. Cela permet de ne pas gêner d'éventuels autres projets concernant la partie centrale de la base.

Le mode de gestion de ces logements sera celui d'un foyer de jeunes travailleurs appartenant au CCAS de Bourg-Saint-Maurice étant donné que c'est la commune qui

devrait hériter des bâtiments. Un autre mode de gestion n'est pas exclu (par exemple partenariat avec la CAF). Il sera possible pour des employeurs désirant loger leurs saisonniers de réserver des logements à la saison : Nous avons dans la partie diagnostic que les saisonniers appréciaient en général que leurs employeurs leur proposent un logement en même temps qu'un emploi.

Des saisonniers de 15 à 30 ans principalement pourront obtenir un logement. Nous avons vu en effet qu'une grande partie des saisonniers sont jeunes (un peu moins de 50% des saisonniers de Tarentaise ont moins de 25 ans). Nous avons aussi vu que la jeunesse des travailleurs saisonniers augmente les chances de ceux-ci de se retrouver dans une situation précaire. C'est pour cela que les 15 à 30 ans sont directement visés par cette offre en logement sociaux bons marché.

4. MENACES A CE PROJET

La première menace à ce projet est le projet d'élaboration de la ZAC sur l'ancien site du 7^{ème} BCA. La commune de Bourg-Saint-Maurice a pour idée de réserver le bâtiment n°8 de la figure 3 à l'enseignement et à des activités liées au tourisme (figure 7).

La deuxième menace au projet réside dans le fait que les deux bâtiments concernés par cette opportunité aient un intérêt économique fort. La figure 6 montre en effet que les deux bâtiments présenteraient un très fort intérêt pour des activités et de l'hébergement. Ainsi, la commune qui devrait hériter de ces biens immobiliers pourrait être tentée de les vendre ou d'en faire un site d'hébergement.

Enfin la question de l'été devra être prise en compte dans l'élaboration de ce projet. Comme on l'a vu précédemment, la viabilité économique de l'hébergement social des saisonniers n'est pas évidente (exemple de l'OPAC d'Arcs 1800). Ainsi, pour éviter un déficit d'exploitation dû à un manque d'activité en intersaison, il est important de penser à un moyen d'occuper ces logements en intersaison. Or la commune de Bourg-Saint-Maurice souhaite, au même titre que d'autres communes de Tarentaise, développer son activité touristique estivale. Ces activités ne sont pas nécessairement situées en station (par exemple les activités d'eau vive sont situées en vallée). Les deux bâtiments concernés par le projet pourraient donc être loués à d'éventuels touristes estivaux. Ils seraient donc non loin à la fois de la station (le funiculaire fonctionne toute l'année) et des activités touristiques proposées en vallée. De plus, des travailleurs saisonniers viennent aussi à Bourg-Saint-Maurice en été (dans une moindre mesure certes par rapport à l'hiver) afin d'exercer des activités comme moniteurs de colonie de vacances, moniteur de kayak ou encore d'autres emplois saisonniers communs aux saisons d'hiver et d'été (hôtellerie, restauration). Les bâtiments pourront donc accueillir en été les touristes et travailleurs saisonniers qui

le souhaitent, ce qui s'inscrit bien dans la volonté de développer le tourisme estival de Bourg-Saint-Maurice.

**PROPOSITION N°2 : PERMETTRE AUX SAISONNIERS « MOBILES » DE
STATIONNER L'HIVER DANS LA FUTURE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU
VOYAGE DE BOURG-SAINT-MAURICE**

A Bourg-Saint-Maurice l'hiver, il y a finalement assez peu de saisonniers mobiles logeant dans des camions aménagés. On l'a vu, ce mode de logement est plus un choix qu'une obligation étant donné qu'ils continuent de vivre dans leurs véhicules alors qu'ils doivent s'acquitter d'un loyer au camping presque similaire à celui de certains appartements (environ 500€ pour un couple vivant dans un même appartement). Comme il a déjà été dit, c'est le prix selon eux pour garder une certaine autonomie et certaines habitudes. Ce qui veut être montré par-là, c'est que les saisonniers partagent avec les gens du voyage un certain mode de vie (certes de façon temporaire pour certains saisonniers) de même que leur volonté d'autonomie. Cependant, il n'est pas dit qu'ils peuvent être regroupés dans la même catégorie, ils partagent certaines caractéristiques seulement (de nombreuses différences notamment culturelles peuvent être observées entre ces deux populations). C'est pour cela qu'il n'est pas insensé de proposer d'accueillir le temps de la saison d'hiver des saisonniers dans la future aire d'accueil des gens du voyage de Bourg-Saint-Maurice, d'autant que la commune commence à y songer.

Malgré qu'il n'y ait pas encore d'aire d'accueil pour gens du voyage sur la commune de Bourg-Saint-Maurice, quelques caravanes stationnent sur certains parkings dans la commune. Or, il a été observé que pendant la saison d'hiver, très peu de gens du voyages voire aucun viennent s'installer dans la commune, sans doute à cause des conditions climatiques hivernales rendant difficile leur mode de vie. Il y a donc fort à penser que ce sera encore le cas quand l'aire d'accueil sera terminée (dans les années à venir). Le risque que les deux populations soient en contact est donc très limité.

C'est dans cette idée de possible contact que réside la principale menace à ce projet. En effet, il n'est pas évident que les deux populations réussissent à cohabiter compte tenu des différences qu'ils peuvent entre eux. Cependant, encore une fois, ce risque est tout de même restreint.

Par ailleurs, ce projet permet de limiter les aménagements. En effet, Bourg-Saint-Maurice, commune de plus de 5000 habitants doit, conformément à la loi Besson du 5 juillet 2000, disposer d'une aire d'accueil pour les gens du voyage. Ainsi, les travaux et aménagements nécessaires auront déjà été réalisés pour accueillir les gens du voyage. Les saisonniers n'auront qu'à s'installer dans l'aire probablement vide en hiver. Des bornes électriques ainsi que des sanitaires (un bâtiment de 70 m²

comprenant 4WC et 2 douches sera construit sur le site) seront alors à leur disposition, cela correspondant ainsi aux principales attentes matérielles et de confort qu'ils avaient énoncés lors des entretiens.

Il est important de poser les bases à ce projet. L'aire d'accueil pour gens du voyage sera logiquement réservée prioritairement aux gens du voyage. Les saisonniers pourront, s'ils le désirent, occuper l'aire que quand celle-ci est vide ou très peu occupée (à la commune de choisir si elle veut prendre le risque ou non d'une cohabitation entre les deux populations). Les saisonniers devront aussi laisser libre leur emplacement début Avril, période de l'année où les saisonniers terminent leur saison et période de l'année où les gens de voyage commencent à venir sur la commune. Dans la mesure où ces saisonniers occuperont un espace qui, à la base, ne leur est pas destiné, ils devront s'acquitter d'un loyer modeste (à déterminer) pour couvrir les frais de fonctionnement (électricité, entretien etc.).

Enfin les saisonniers devront stationner dans le camping municipal de Bourg-Saint-Maurice ou de Séez s'ils ne souhaitent pas stationner dans l'aire d'accueil tout en restant sur la commune, tel qu'il a été décidé par arrêté municipal en 2012. Le stationnement dans le camping restera donc la principale « solution » à la problématique de l'accueil des saisonniers « mobiles ».

La future aire d'accueil des gens du voyage sera installée au Sud-Est du parking n°12 de la figure 3 (parking situé le plus au Sud ; voir aussi la figure 8). Il comportera au total 10 emplacements. Là aussi, les saisonniers pourront bénéficier de la proximité du lieu avec le funiculaire (situé à environ un quart d'heure à pied) et des services et équipements du centre-ville.

CONCLUSION

La question de l'amélioration des conditions de vie et de logement des travailleurs saisonniers est assez complexe. Il existe plusieurs types de saisonniers n'ayant pas tous les mêmes besoins et les mêmes attentes. Il est donc difficile d'apporter des solutions en urbanisme à ce problème, d'autant que c'est un problème d'actualité auquel beaucoup de communes n'ont pas encore de réelles solutions. Les solutions proposées dans ce projet sont techniquement réalisables mais à l'heure qu'il est, à la fois la politique communale et les intérêts économiques forts présents sur la commune sont des menaces à la réalisation de ceux-ci. En effet, le social ne semble pas toujours être la priorité dans des projets d'aménagements dans des lieux à fort intérêt économique et touristique. Essayer de prendre en compte dans ce projet les deux dimensions sociales et économiques (pas toujours conciliables) n'a pas été chose facile.

Une autre difficulté dans ce projet a été de rester objectif et impartial dans la décision d'effectuer tel ou tel aménagement. Lors des entretiens avec les saisonniers, on se rend compte qu'ils ont un certain nombre d'attentes, qu'ils ne sont pas tous satisfaits de leur situation et qu'il faudrait, selon eux, effectuer des changements. Mais il faut faire attention à ne pas prendre parti et ne pas considérer comme une vérité chacun des dires des saisonniers. Par exemple, lors de l'entretien réalisé avec le responsable de l'espace saisonnier de Bourg-Saint-Maurice (réalisé après les entretiens effectués avec les saisonniers), on s'aperçoit que d'un point de vue plus global (il a en effet un peu plus de recul par rapport aux questions soulevées par mon projet vu le nombre de saisonniers qu'il a pu rencontrer dans son travail) des aspects du problème ont pu être oubliés, tandis que d'autres ont été un peu surestimés. Il a donc été difficile lors de la réalisation de ce projet de confronter les points de vue, tout en gardant une part de subjectivité au moment de proposer des solutions.

Mais en revanche il a été très intéressant, au fur et à mesure que le sujet avançait, d'en apprendre un peu plus sur le travail saisonnier sur la commune de Bourg-Saint-Maurice et de se détacher de certains préjugés et du point de vue de l'habitant des lieux que j'avais.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages imprimés :

LE PORS Anicet, *Propositions pour l'amélioration de la situation sociale et professionnelle des travailleurs saisonniers du tourisme*. France, Ministère de l'emploi et de la solidarité et Secrétariat d'Etat chargé du tourisme, 1999 (Paris : La documentation française, 159 p)

Armée de Terre, 7^{ème} Bataillon de Chasseurs Alpains : *Diables bleus en action*, Ministère de la Défense, 2007.

Ouvrages électroniques :

Alain MACHET, *Préconisations du Conseil Local de Développement de Tarentaise Vanoise : La prise en compte des travailleurs saisonniers en Tarentaise Vanoise*. Conseil local de développement de Tarentaise Vanoise, 2011

(http://www.pluriactivite.org/IMG/pdf/Contributions_du_CLD_Prise_en_compte_des_saisonniers_en_Tarentaise.pdf)

DIRECCTE Rhône-Alpes, *160 400 Travailleurs Saisonniers en Rhône-Alpes*. Service ESE, 2012

(<http://www.saisonnalite.org/sites/default/files/2012%20-%20DIRECCTE%20Saisonniers%20RA.pdf>)

Denis FONTAINE, Delphine GRUAZ, Olivier GUYE, *Etude régionale sur les conditions de travail, les conditions de vie et la santé des travailleurs saisonniers. Volet 1 : Etude qualitative auprès des saisonniers, des employeurs et des professionnels*. Observatoire Régional de la Santé Rhône-Alpes, 2008

(http://www.ors-rhone-alpes.org/pdf/saisonniers_res.pdf)

Service études et travaux du Conseil Régional de la Savoie, *Axe Bourg-Saint-Maurice<>Séez*, Conseil Régional de la Savoie, 2010

(http://atulu.com/wordpress/wp-content/uploads/2010/04/web_chemin_15235_1269612673.pdf)

Guide des Saisonniers 2013, Conseil général de la Savoie, Région Rhône-Alpes, Comité de Bassin d'Emploi d'Albertville, 2013

(<http://www.questionsaison.fr/179-les-guides-saisonniers.htm>)

Mission Développement Prospective, *Emploi salarié privé 2005/2006/2007 en Savoie*, UNIEDIC, septembre 2008

(http://www.mdp73.fr/index2.php?option=com_docman&task=doc_view&gid=85&Itemid=33)

Sites web consultés :

Bourg Saint Maurice- Les Arcs :

<http://lesarcs.typepad.fr/arc1800/rgpp-livre-blanc-historique-de-la-perte-du-7eme-bca-%C3%A0-bourg-saint-maurice/>

et <http://lesarcs.typepad.fr/arc1800/>

Insee :

<http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/esl/comparateur.asp?codgeo=COM-73054&codgeo=DEP-73&codgeo=FE-1>

et http://www.insee.fr/fr/insee_regions/rhone-alpes/themes/dossiers/dossiers_insee/03135_emplois_saisonniers_rhone-alpes.pdf

LaSavoie.fr :

http://www.lasavoie.fr/Actualite/Savoie/2010/09/03/article_gens_du_voyage_droit_d_errance_oui_devoi.shtml

Le Dauphiné.com :

<http://www.ledauphine.com/savoie/2012/02/20/l-etat-promet-8-5-m-pour-redynamiser-le-territoire>

Observatoire National de la Saisonnalité :

<http://www.saisonnalite.org/definition/definition-de-saisonnalite-23.html>

Albertville Tarentaise Expansion :

<http://www.albertvilletarentaisexp.com/fr/territoire/l-activite-economique/l-activite-economique.htm>

Le Journal du Net :

<http://www.journaldunet.com/management/pratique/vos-droits/emploi/contrats/86/le-contrat-saisonnier.html>

Mairie de Bourg-Saint-Maurice :

http://www.bourgsaintmaurice.fr/decouvriribsm_turquoise/Touristes.asp

Groupe Alpages :

http://www.groupe-alpages.com/index.php?option=com_content&task=view&id=18&Itemid=61

Question Saison :

<http://www.questionsaison.fr/>

Articles imprimés

Mélissa Depeyre, « Neuf saisonniers squattent l'ancien foyer des Chardons », Le Dauphiné Libéré, 25 janvier 2013, p12.

Articles non imprimés

« Le Quartier Bulle », Le P'tit Borain, décembre 2012 (édition spéciale), p 4-6.
(http://www.bourgsaintmaurice.fr/vie_municipale_vert/iso_album/438_pb_8_pages.pdf)

Pierre Villeneuve, « Gens du voyage, saisonniers, camping caristes », Les Dernières Infos de Haute Tarentaise, 14 mai 2013.
(<http://infohautetarentaise.blogspot.fr/2013/05/gens-du-voyagesaisonnierscamping.html>)

ANNEXES

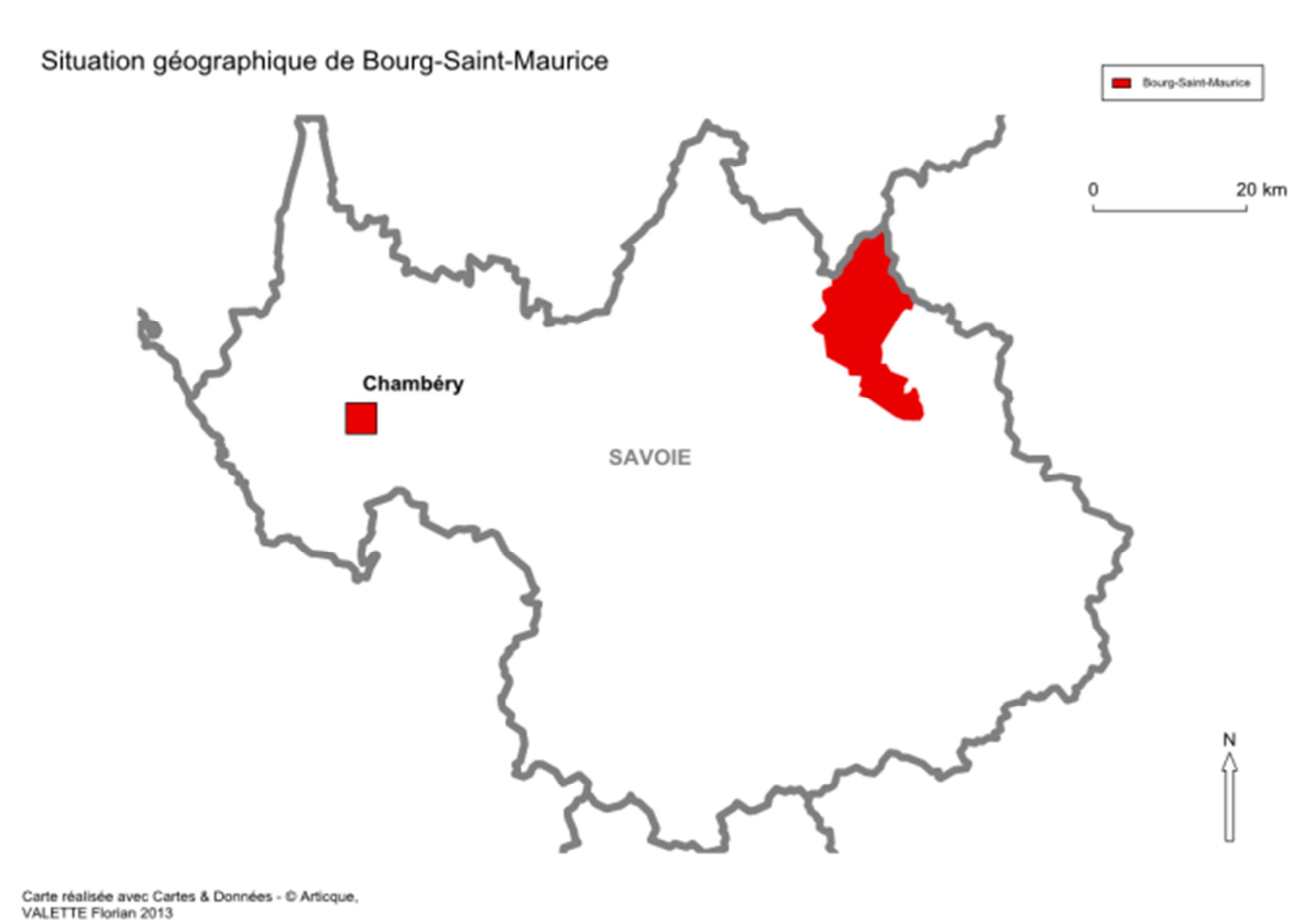


Figure 1 : Localisation géographique de Bourg-Saint-Maurice (73)

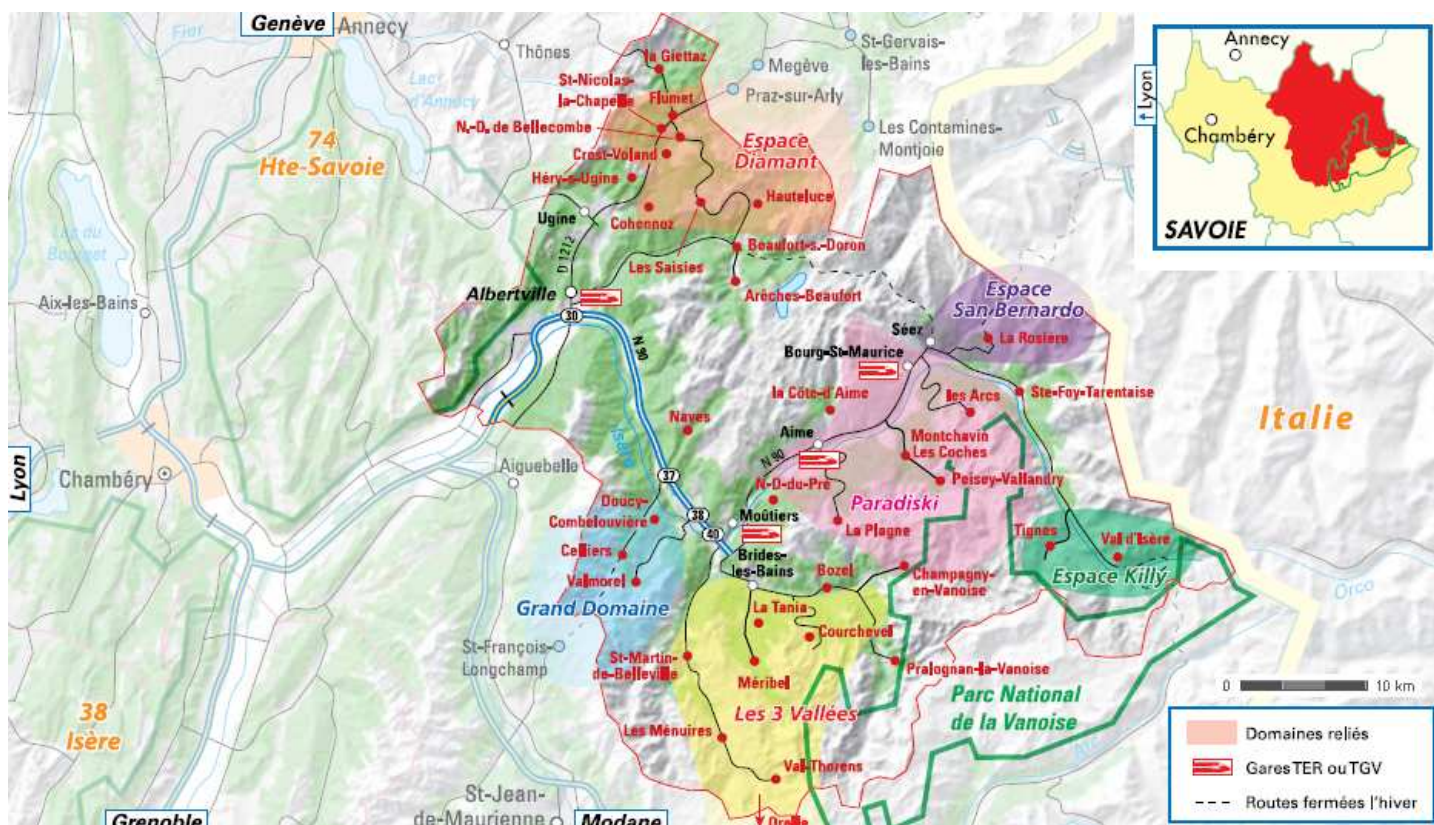
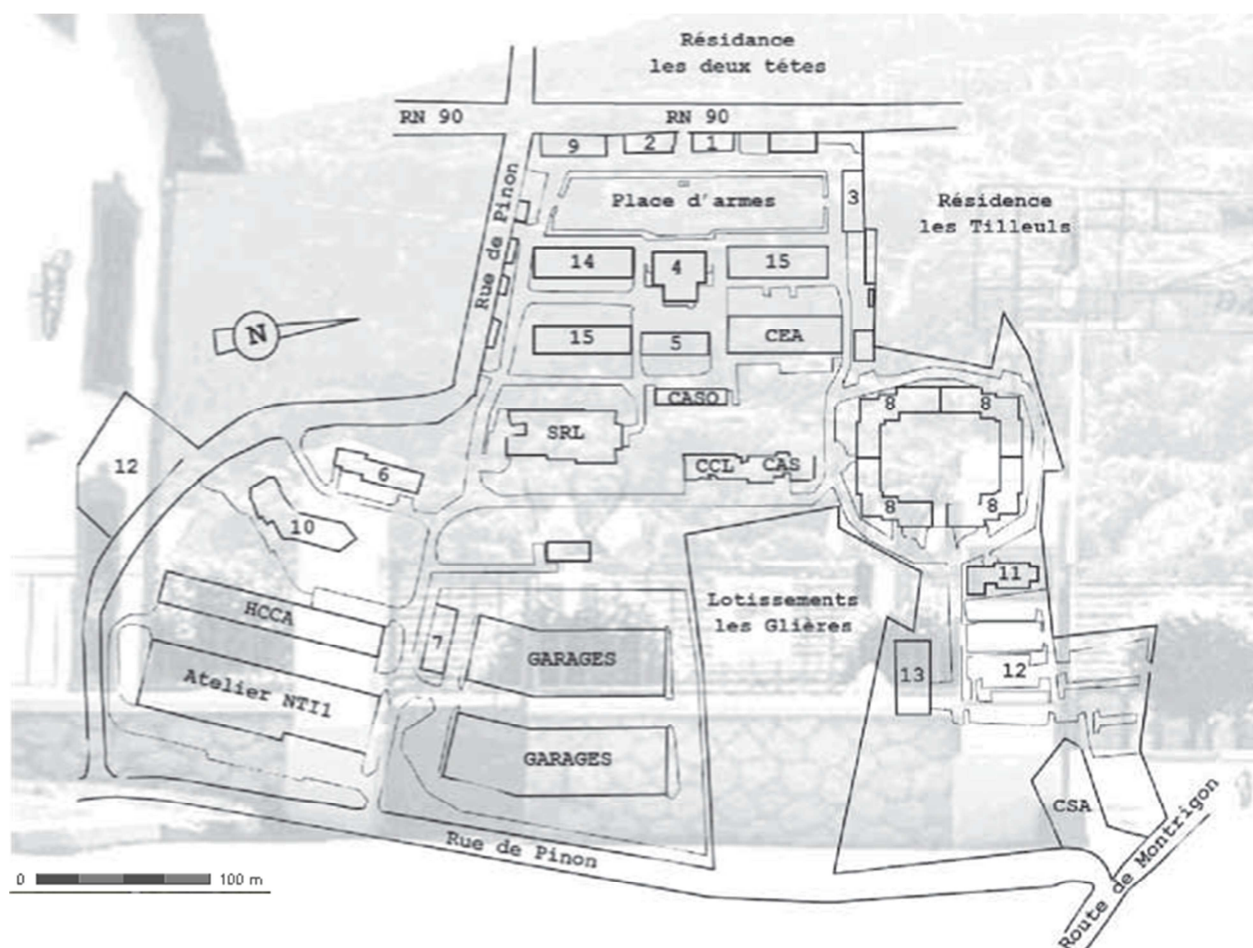


Figure 2 : Représentation des stations de ski de Tarentaise (extrait du Guide de la saisonnalité de Tarentaise-Beaufortin)



Légende :

- 1 : Poste de Commandement
- 2 : Services Administratifs
- 3 : Services Techniques, Bureau de
Gestion des Ressources Humaines
Bureau de Maintenance et de Logistique
- 4 : Bureau des sports - Salle audiovisuelle
- 5 : Salle de cours et salle Caporaux-Chefs
- 6 : Infirmerie
- 7 : Soute à carburant
- 8 : Bâtiments des Unités Élémentaires
- 9 : Hôtel PUHL
- 10 : Hôtel BLASONI
- 11 : Bâtiment cadres célibataires
- 12 : Parkings
- 13 : Gymnase : en projet
- 14 : Bureau Opérations et Instruction
- 15 : Bâtiments de passages



Entrée du quartier

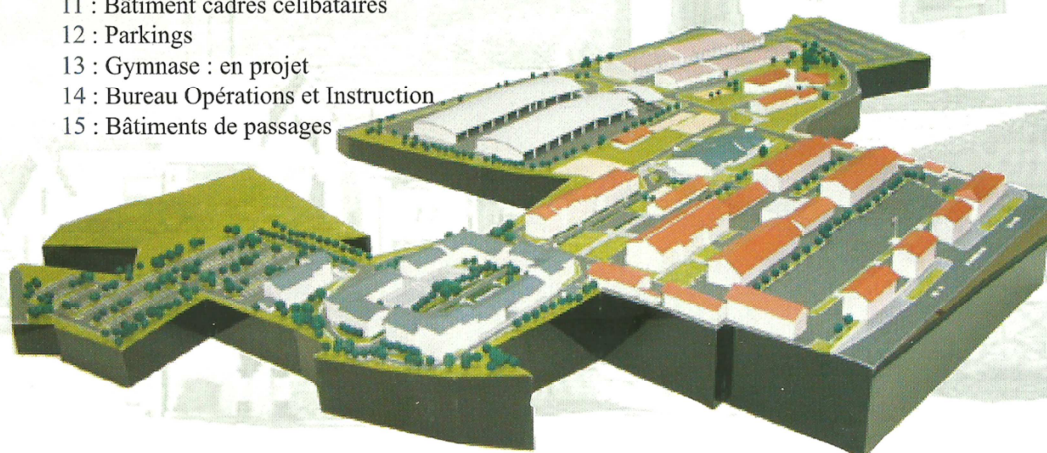
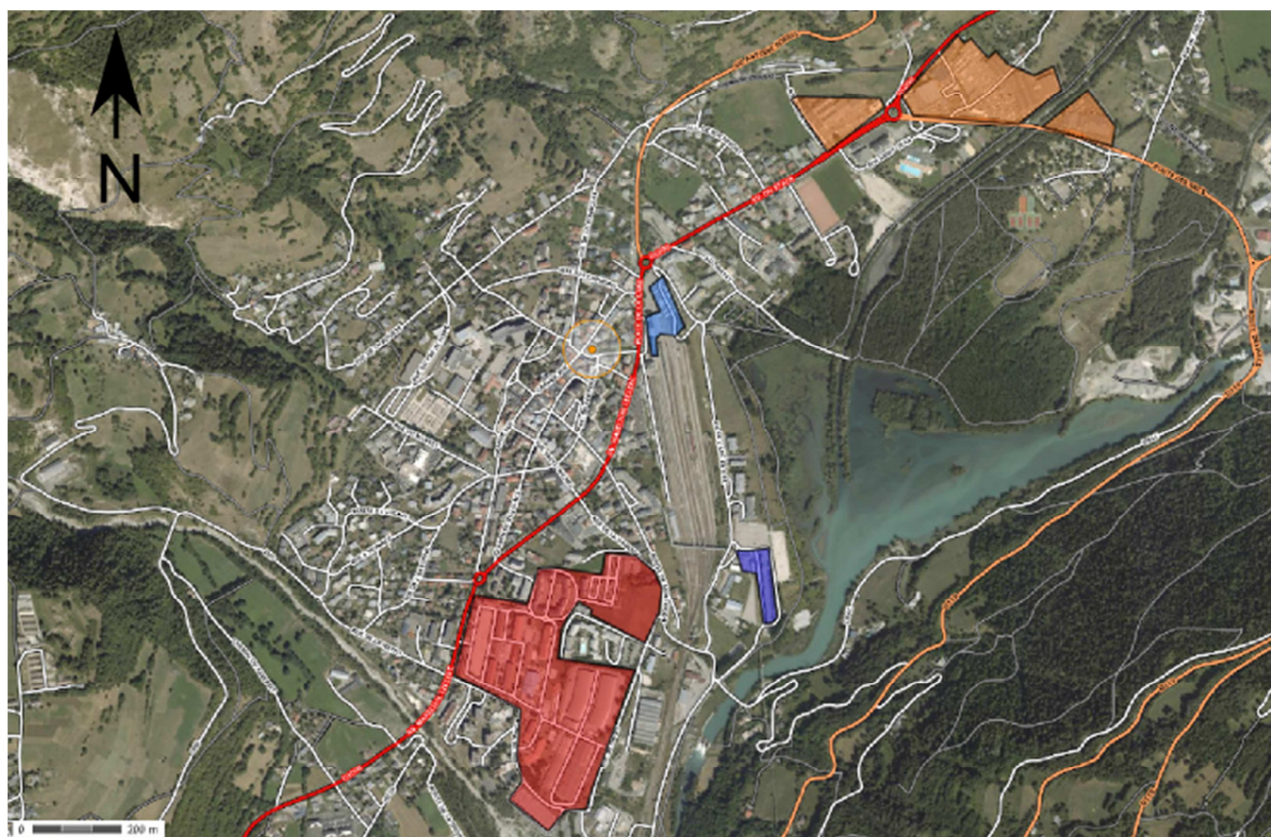


Figure 3 : Plan et représentation 3D du Quartier Bulle du 7^{ème} BCA de Bourg-Saint-Maurice (extrait de 7^{ème} Bataillon de Chasseurs Alpains : Diables Bleus en action)



LEGENDE

- Quartier Bulle 7ème BCA
- Gare SNCF
- Gare du funiculaire
- Zone commerciale

0 200 m

Figure 4 : Prise de vue aérienne montrant la situation du 7^{ème} BCA par rapport à d'autres composantes de Bourg-Saint-Maurice (source : Geoportail, 2013)



LEGENDE

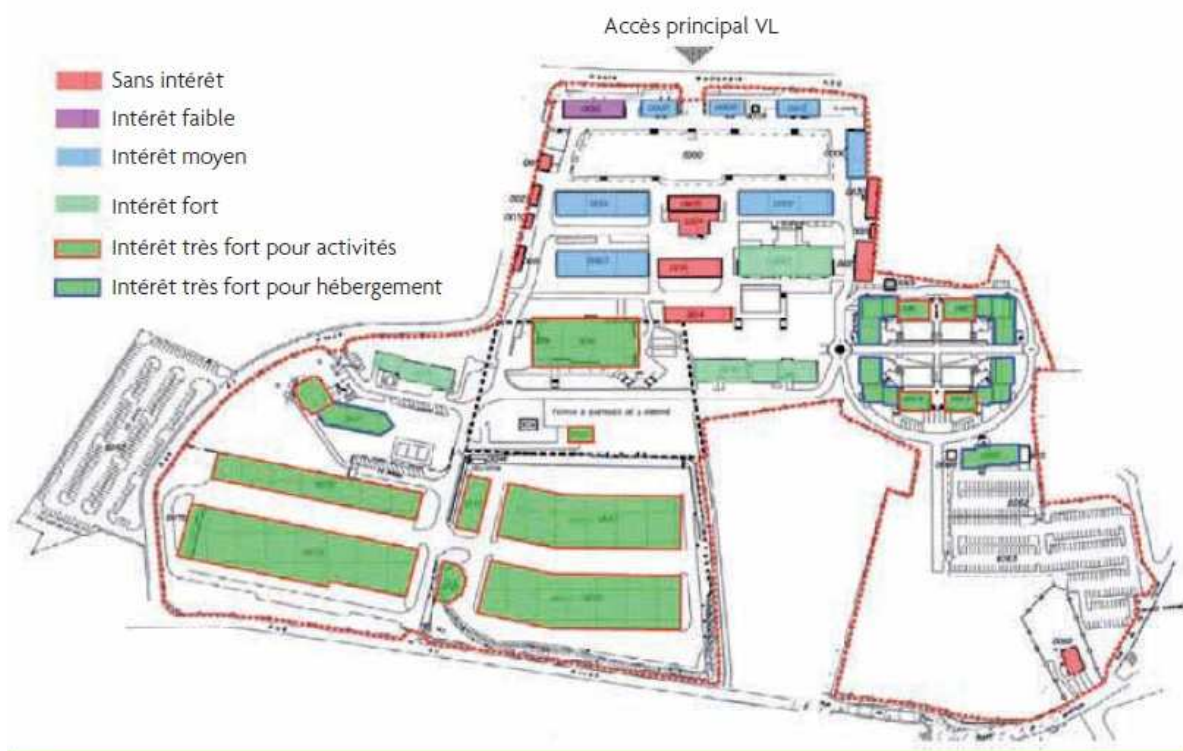
- limite Quartier Bulle
- trajet pour aller au funiculaire
- logements saisonniers
- parkings
- gare funiculaire

0 50 m

Longitude : 6° 46' 15.7" E
Latitude : 45° 36' 50.0" N

© IGN 2012 – www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Figure 5 : Prise de vue aérienne des bâtiments de l'ancien site du 7^{ème} BCA concernés par la proposition n°1
(source : Geoportail, 2013)



Première approche de l'intérêt économique des bâtiments

Source : Étui

Figure 6 (source : étude ASADAC 2009)

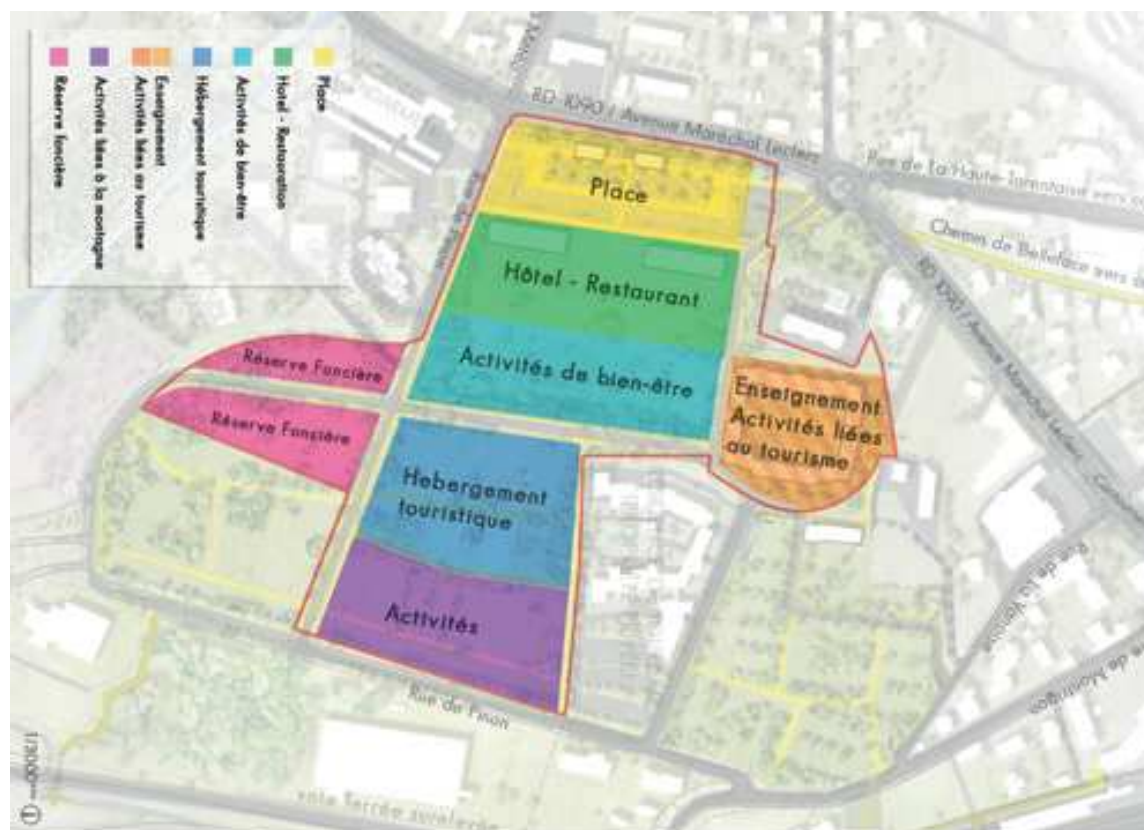
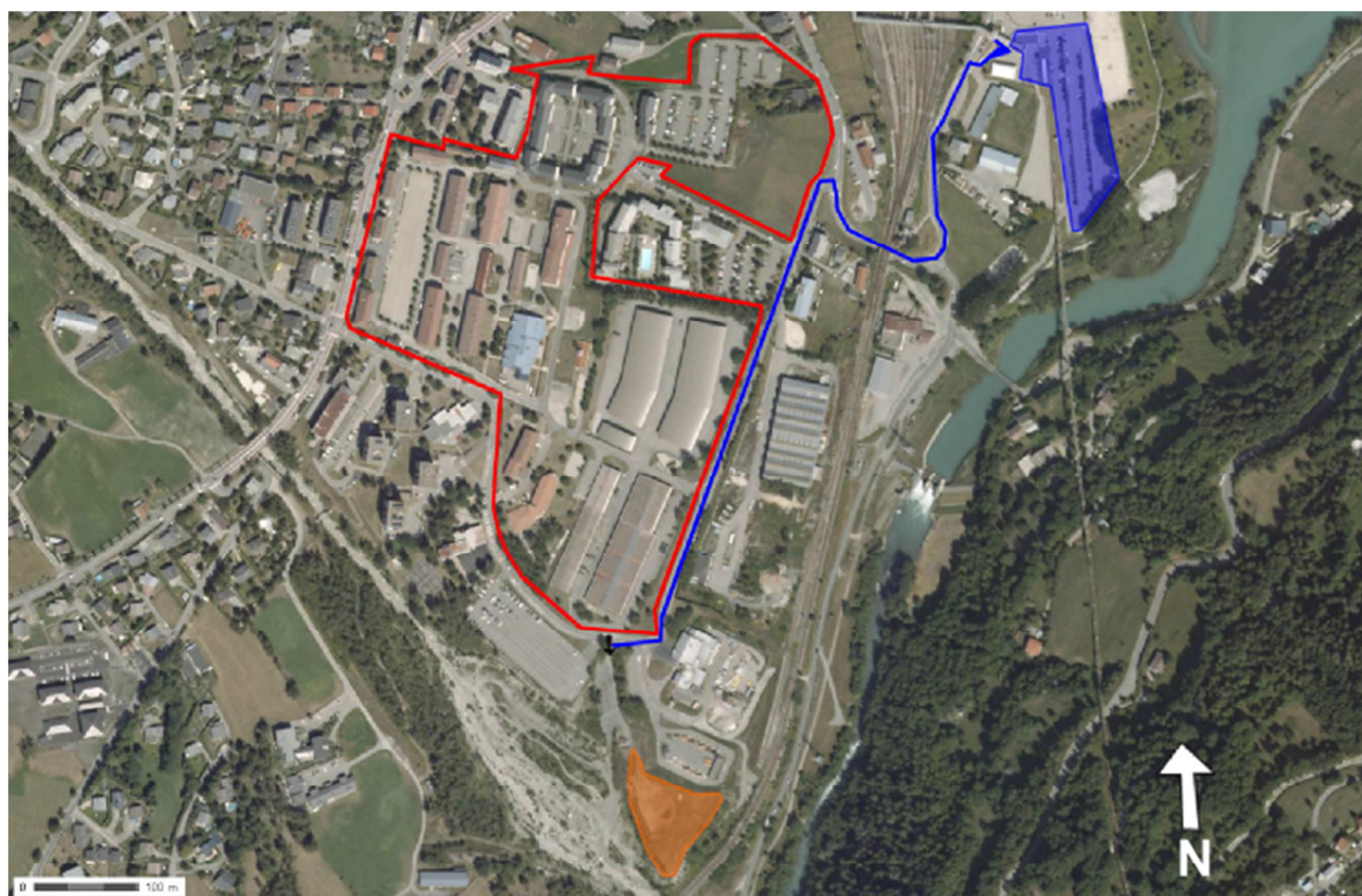


Figure 7 : Propositions d'aménagement de la commune pour l'ancien site du 7^{ème} BCA (extrait du journal mensuel Le P'tit Borain paru en décembre 2012)



- limite Ancien Quartier Bulle 7ème BCA
- route pour aller au funiculaire
- accès aire d'accueil gens du voyage
- site de la future aire d'accueil des gens du voyage
- gare funiculaire

0 100 m

Figure 8 : prise de vue aérienne montrant la localisation de la future aire d'accueil des gens du voyage de Bourg-Saint-Maurice (source : Geoportail, 2013)

TABLE DES MATIERES

AVERTISSEMENT	2
REMERCIEMENTS	3
SOMMAIRE	4
INTRODUCTION GENERALE	5
Qu'est-ce que le travail saisonnier ?	5
Présentation du lieu d'étude.....	6
Présentation globale de la commune.....	6
Une activité principale : le tourisme de montagne.....	7
La question du travail saisonnier.....	8
Présentation de la question	10
PARTIE 1 : DIAGNOSTIC	11
I- Les principaux types de travailleurs saisonniers sur Bourg-Saint-Maurice/Les Arcs.11	
1. Les professionnels de la saisonnalité	11
2. Des saisonniers « égarés » (termes du responsable de l'espace saisonniers des Arcs)	11
3. Les saisonniers « mobiles » occupant des véhicules aménagés	12
II- Le logement.....	13
1. les Différents types de logements occupés par les saisonniers	13
2. Les types de logements à la disposition des saisonniers sur Bourg-Saint-Maurice/Les Arcs.....	16
3. Les attentes en matière de logement	17
III- Conditions de vie	18
1. Loisirs.....	18
2. Autres services et équipements	19
IV- Déplacements et transports.....	20
V- Politique et actions menées sur la question des travailleurs saisonniers.....	21
VI- Synthèse	22
1. Les causes de la précarité.....	22
2. Les formes et conséquences de la précarité	24
3. Résumé des enjeux.....	26
PARTIE 2 : PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT	27
Propositions n°1 : Réutilisation de l'ancien site du 7 ^{ème} BCA.....	27
1. Atouts du site	27

2. Faiblesses du site	28
3. Opportunités d'aménagement.....	29
4. Menaces à ce projet	30
Proposition n°2 : Permettre aux saisonniers « mobiles » de stationner l'hiver dans la future aire d'accueil des gens du voyage de Bourg-Saint-Maurice	31
CONCLUSION	33
BIBLIOGRAPHIE.....	34
ANNEXES.....	37

**35 allée Ferdinand de Lesseps
37200 TOURS**

**VALETTE Florian
Stage de découverte
DA3-2013**

Amélioration des conditions de vie et de logement des travailleurs saisonniers sur la commune de Bourg-Saint-Maurice (73)

Bourg-Saint-Maurice, ville touristique de montagne, voit sa population décuplée pendant la saison d'hiver. Les Arcs, une des stations de ski réputée de Tarentaise, est située sur le territoire communal et explique l'afflux important de touristes sur la commune en hiver. Le tourisme est une activité importante : elle génère des revenus, crée des emplois, et participe au développement de la commune et de ses environs. Une partie de ses emplois du tourisme sont saisonniers car il y a un écart important d'activité des entreprises du tourisme entre la saison d'hiver où les touristes viennent en masse, et l'été où le nombre de touristes est moins important. Pour combler le manque de main d'œuvre locale en hiver, les entreprises du tourisme ou liés au tourisme ont recours au recrutement de travailleurs saisonniers venant de toute la France pour trouver un emploi. Ces saisonniers n'ont pas tous le même profil : certains ont une expérience importante de la saisonnalité, certains sont très organisés et ont un niveau de vie assez élevé tandis que d'autres par exemple sont saisonniers faute de mieux et vivent parfois dans des conditions précaire. Cette précarité peut s'observer à plusieurs niveaux, notamment au niveau de leur logement. Des logements que l'on sait chers dans des communes comme Bourg-Saint-Maurice où le tourisme fait grimper les prix des loyers (surtout en station). Leurs conditions de vie sont aussi impactées par la cherté des prix et peuvent conduire à des situations délicates. Il convient donc d'effectuer des aménagements pour notamment compléter une offre en logement jusque-là insuffisante. Pour ce faire, ce projet profite du départ des militaires du 7^{ème} BCA de Bourg-Saint-Maurice et la libération de ses locaux pour proposer des solutions quant à l'amélioration de l'accueil des saisonniers sur Bourg-Saint-Maurice et de leurs conditions de vie et de logement.

**Mots clés : Tourisme - Conditions de Vie – Logement – Saisonniers – Montagne
Bourg-Saint-Maurice, Savoie (73), Rhône-Alpes**